



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPUTÉS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(45^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 30 octobre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

1. **Décès d'un député** (p. 5137)
2. **Remplacement d'un député décédé** (p. 5137)
3. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5137)

CULTURE ET COMMUNICATION

Culture (suite)

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

Réponses de M. le ministre aux questions de :
MM. Augustin Bonrepaux, Michel Berson, Mme Marie-France Lecuir, MM. Pierre Ceyrac, Xavier Deniau, Jacques Chartron, Jean-Pierre Delalande, René Benoit, Pierre Montastruc, Mme Renée Soum, MM. Bernard Schreiner, Claude-Gérard Marcus.

Les crédits inscrits à la ligne « culture et communication » des états B et C seront mis aux voix à la suite de l'examen des dispositions relatives à la communication.

Etat B

Titre III

Amendement n° 69 de M. Descaves : M. Pierre Descaves.

Amendement n° 70 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. - Rejet des amendements n° 69 et 70.

Amendement n° 68 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 67 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 195 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 200 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 66 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Titre IV

Amendement n° 73 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 74 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 75 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 76 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 196 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 77 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 78 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 81 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 82 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 83 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 197 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 84 de M. Descaves : M. Pierre Descaves. - Retrait.

Amendement n° 80 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 90 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Etat C

Titre V

Amendement n° 198 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 192 de M. Queyranne : MM. Jean-Jack Queyranne. - Retrait.

Article 41 (p. 5161)

Amendement n° 182 de M. Schreiner : MM. Bernard Schreiner, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Adoption de l'article 41.

Etat D

Titre III. - Adoption (p. 5162)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 5162)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD,

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉCÈS D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai le regret de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de notre collègue Jean-Pierre Cassabel, député de l'Aude. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*)

M. le président prononcera son éloge funèbre lors d'une prochaine séance.

En hommage à notre collègue décédé, je propose à l'Assemblée de se recueillir quelques instants.

(*L'Assemblée observe quelques instants de silence.*)

2

REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, en application des articles L.O. 176 et L.O. 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur, en date du 30 octobre 1987, l'informant du remplacement de M. Jean-Pierre Cassabel par M. Gérard Larrat.

3

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

CULTURE ET COMMUNICATION

CULTURE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication concernant la culture.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits.

La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je répondrai dans un premier temps aux analyses que les rapporteurs et les différents intervenants ont portées sur le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter,

puis je traiterai les problèmes du cinéma dont plusieurs orateurs se sont préoccupés et qui méritent un examen particulier.

Je me tournerai d'abord vers M. Fuchs et M. de Gaulle pour leur dire combien leurs rapports étaient d'une exceptionnelle qualité et combien j'ai été heureux d'entendre les appréciations, au demeurant sans complaisance aucune, qu'ils ont portées sur la politique que j'entends poursuivre et qui est celle que j'avais annoncée.

Cette politique, que les députés de la majorité en soient persuadés, sera poursuivie. Elle est marquée par un refus de la revanche, un refus de toute servilité, par la volonté de s'éloigner tout autant du clientélisme que de l'agitation. Elle est marquée, en bref, par un souci de sérieux et de responsabilité, et je remercie les parlementaires de la majorité qui, ce matin, l'ont soutenue.

Avant de me tourner vers eux pour leur dire combien leurs interventions m'ont semblé de grande qualité, je répondrai aux orateurs du groupe socialiste, M. Queyranne et M. Billon, notamment.

Monsieur Queyranne, comme d'habitude, j'ai été frappé par l'outrance de vos propos.

M. Bernard Schreiner. Il ne faut rien exagérer !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous donnez de vous-même et de votre groupe une image qui est malheureusement celle de la réalité, c'est-à-dire de personnes qui se sont engagées dans ce débat avec des mots qui, j'espère, quelquefois dépassent leur pensée, mais qui, en tout cas, ne traduisent pas l'esprit de responsabilité avec lequel on devrait aborder un sujet comme celui qui nous occupe aujourd'hui.

Ainsi vous dites, à propos de l'insertion des œuvres d'art contemporaines dans le patrimoine ancien - vous faisiez allusion, bien sûr, aux colonnes de Buren -, qu'aujourd'hui « l'audace n'est plus de mise ». Mais, monsieur Queyranne, aujourd'hui, c'est le mépris qui n'est plus de mise, le mépris que l'on a porté au patrimoine, aux riverains et aux élus du 1^{er} arrondissement de Paris. Les artistes que vous avez invoqués pour votre défense ne sont pas là pour s'exprimer. Je le fais en leur nom. Ils n'avaient pas mérité cela.

M. Bernard Schreiner. Ne revenez pas sur votre choix !

M. le ministre de la culture et de la communication. Non, ils n'avaient pas mérité cela, mais c'est sur eux que cela pèse et je suis étonné que vous osiez aujourd'hui faire état de cet exemple-là, pour vous réjouir de ce qui se passe.

M. Jean-Jack Queyranne. Ce n'est pas triste, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous êtes de plus, délibérément, et ce depuis longtemps, fâché avec les chiffres et avec la mémoire. Quand vous évoquez la modicité des crédits qui ont été présentés ce matin, je suis consterné par votre absence de bon sens ou de bonne foi - je ne dis pas de bonne volonté, car c'est malheureusement plus fréquent.

Deux cents millions de francs d'autorisations de programme pour le patrimoine - Mme de Panafieu disait ce matin avec quel serrement de cœur nous avons assisté à l'affaiblissement des crédits du patrimoine certaines années où vous aviez la responsabilité des affaires - 90 millions de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement pour les enseignements artistiques, 35 millions de francs supplémentaires pour le théâtre, 60 millions de francs pour la musique, tout cela, pour vous, monsieur Queyranne, ce n'est pas de l'argent ! Pourtant, que je sache, ce sont bien des crédits en plus !

J'ai rappelé ce matin que le déficit du budget de l'Etat, le 16 mars au soir, c'était vingt fois le budget du ministère de la culture. C'était cela la fausse monnaie, monsieur Queyranne !

M. Billon, qui vous a succédé à la tribune, a évoqué les grands travaux. Qu'il me permette de lui rappeler que la gauche n'avait pas voté la réalisation du musée d'Orsay ! Cela doit être dit, car il faut bien rafraîchir la mémoire de ceux qui se font aujourd'hui les défenseurs des grands travaux. J'ajoute que la meilleure politique, c'est celle que l'on peut payer. Or, souvent, on s'est engagé dans ces grands travaux avec une extraordinaire légèreté. Ainsi, quand je pense aux conditions dans lesquelles a été lancé l'Opéra de la Bastille, je suis étonné qu'on présente aujourd'hui cette opération - qu'il a d'ailleurs fallu réorienter - comme la seule solution possible au problème de l'art lyrique et du rayonnement lyrique de notre capitale.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est une excellente opération !

M. le ministre de la culture et de la communication. Nous nous sommes efforcés de trouver pour chaque cas - le Grand Louvre, l'Opéra de la Bastille, la cité musicale de La Villette, l'école de danse de Nanterre - les solutions intelligentes qu'il méritait.

Au demeurant, je rappelle que pratiquement toutes ces opérations avaient été engagées avant 1981. Pour l'école de danse de Nanterre, par exemple, les terrains avaient été achetés avant 1981. Une de mes fiertés, monsieur Queyranne, un des honneurs que je m'attribue dans la fonction qui est la mienne, c'est d'avoir poursuivi ces opérations. J'ai ainsi maintenu intégralement la cité musicale de La Villette, dont à l'évidence personne ne pouvait contester la nécessité.

Je reviendrai plus tard sur le cinéma qui, je l'ai dit, est très important, et j'en viens à la fameuse interprétation que l'on peut donner du volume global des crédits consacrés à la culture, que vous-même et M. Hermier - qui est représenté par M. Hage - avez évoqué.

M. Georges Hage. M. Hermier a dû s'absenter quelques instants.

M. le ministre de la culture et de la communication. André Malraux dont, à chaque examen du budget de la culture, chacun évoque la mémoire - et je le fais moi-même avec un immense respect - disposait de la moitié des crédits dont je dispose. Quelqu'un peut-il dire pour autant que la politique culturelle de l'époque était insuffisante, inexistante, incertaine, faible ?

Je souhaite donc qu'ensemble nous combattons le « mythe du 1 p. 100 », ainsi que je l'ai moi-même qualifié. Ce pourcentage, d'ailleurs, n'est pas exact, car si l'on ajoute à ceux de mon ministère les crédits du ministère des affaires étrangères qui relèvent à l'évidence de l'action culturelle, le 1 p. 100 du budget de l'Etat est largement dépassé.

Il n'est pas possible que chaque citoyen, en tout cas chaque responsable, s'accorde à reconnaître que c'est l'ampleur des prélèvements obligatoires qui est à la source du chômage en France, puis, le soir même, s'évertue à dire qu'il faut davantage d'argent venant de l'Etat, donc des contribuables, donc des entreprises. Or, c'est malheureusement ce discours que l'on entend à longueur d'année.

Je souhaite que quelqu'un ici ose dire un jour - je le fais avec beaucoup d'autres au sein du Gouvernement - qu'il faudra bien chasser cette idée simple et préconçue qu'un bon budget, c'est un budget qui, nécessairement, augmente chaque année un peu par rapport à l'année précédente.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Un bon budget, c'est un budget qui a des priorités !

M. Michel Beraon. On vous le ressortira bientôt !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le pourcentage du budget de la culture par rapport au budget de l'Etat est identique à ce qu'il était en 1987, à ce qu'il était en 1982. J'aimerais, monsieur Queyranne, que vous accordiez à cette vérité l'attention qu'elle mérite.

Nous avons, c'est vrai, la volonté de faire diminuer le volume du budget de l'Etat, mais le budget de la culture en représente toujours 0,70 p. 100, en 1988 comme en 1982.

Mme Paulette Nevoux. Et les autres années ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Mon souci n'est pas de diminuer ce pourcentage. Il est, comme vous l'avez entendu, du moins je l'espère, de dégager des partenaires nouveaux.

M. Jean-Jack Queyranne. En 1982, nous l'avions doublé !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je me tourne maintenant vers les députés de la majorité, et d'abord vers les rapporteurs, dont j'ai dit combien j'étais sensible à leurs réflexions.

Vous avez, monsieur de Gaulle, évoqué l'intérêt que vous portiez au patrimoine religieux non protégé.

M. Jean-Pierre Delalande. Il a eu raison !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le vote la nuit dernière par le Sénat et, je l'espère, prochainement par l'Assemblée nationale, de la loi de programme sur le patrimoine nous permettra d'avancer dans une direction que, je le sais, vous appréciez et dans laquelle nous nous sommes déjà engagés cette année : la multiplication des conventions avec les départements.

Il me semble qu'entre l'Etat et la toute petite commune qui a un lavoir, une chapelle, un vestige patrimonial intéressant, religieux, bien entendu, mais pas forcément, l'intermédiaire naturel pourrait être le département. Je suis prêt à signer - je l'ai dit aux présidents de conseils généraux que j'ai rencontrés -, les conventions nécessaires pour que l'Etat, les départements et les communes - qui, surtout quand elles sont petites, sont très handicapées financièrement - puissent s'attacher ensemble à la défense du patrimoine non protégé.

Vous avez souligné que l'effort de l'Etat ne se résumait pas à celui du ministère de la culture. Je vous en remercie. Mon collègue, M. le ministre des affaires étrangères, consacre une partie importante de son budget à ce qui a toujours été pour moi l'une des priorités de l'Etat : le rayonnement culturel du pays.

Vous avez évoqué les crédits affectés à la Comédie-Française. Je partage votre attachement à cette institution remarquable. Pour la première fois depuis de très nombreuses années, depuis dix ans au moins, nous lui avons affecté cette année des crédits d'équipement, de l'ordre de 4 millions de francs. Je souhaite que cet effort soit poursuivi.

Pour votre part, monsieur Jean-Paul Fuchs, vous avez souligné la continuité du budget. L'avenir, bien entendu, est entre les mains des Français, mais si je dois continuer à exercer mes fonctions, je poursuivrai dans le sens que j'ai évoqué ce matin, car je m'attache aux véritables responsabilités de l'Etat. Le patrimoine, sujet probablement peu électoral, peu propice au spectacle, ou les enseignements artistiques, ce sont là des attributions essentielles de l'Etat. S'il ne s'en occupe pas, personne ne le fera à sa place.

Vous avez évoqué la méthode de comptabilité du volume global de la culture. Il me semble préférable, plus éclairant, d'additionner dépenses ordinaires et autorisations de programme plutôt que dépenses ordinaires et crédits de paiement. La première méthode, en effet, traduit la véritable capacité d'engagement du ministère, alors que les crédits de paiement s'appliquent en fait à des décisions prises antérieurement. Vous avez eu la courtoisie de reconnaître que si l'on retenait la première hypothèse, le budget était en forte augmentation. Je vous en remercie.

Vous avez ensuite exprimé la crainte de voir le coût de fonctionnement des grands équipements peser à l'avenir assez lourdement sur la répartition des crédits - que je souhaite plus équitable pour la province, sans qu'il soit question pour autant, et je m'en expliquerai avec Mme de Panafieu, de léser Paris en quoi que ce soit. C'est une vraie crainte pour l'avenir, mais pas pour le budget 1988.

Ainsi, même si cela n'a pas été un poids trop lourd pour le ministère, nous avons créé, sur le budget de l'Etat et sur celui de la réunion des musées nationaux, 300 emplois c'est-à-dire l'essentiel des créations d'emplois du ministère de la culture, uniquement pour l'ouverture de la pyramide de M. Pei dans le cadre de l'opération « Grand Louvre ». Votre préoccupation, donc, est fondée pour l'avenir, et peut-être s'apercevra-t-on que certaines opérations ont été engagées sans qu'on ait eu le souci de donner une compensation à la province par des opérations analogues.

Vous avez évoqué aussi la crise d'identité des établissements publics. Elle est réelle. La Bibliothèque nationale, la Comédie-Française, l'Opéra de Paris sont des institutions prestigieuses, dont l'origine remonte, pour certaines, à plusieurs siècles, et qui vivent mal la notion juridique d'établissement public, c'est-à-dire l'autonomie. Elles ont probablement besoin d'une tutelle réaffirmée. J'y reviendrai, pour ce qui concerne la Bibliothèque nationale, dans le cadre des questions.

Avant de répondre à certaines des préoccupations exprimées par Mme de Panafieu, je dois dire que j'ai trouvé honteuse l'expression que M. Hermier - et je regrette qu'il ne soit pas là - a utilisée en m'attribuant le titre d'une pièce qui s'appelle « *Qu'ils crèvent les artistes* ».

Je n'ai pas demandé sur le moment une suspension de séance - je ne suis pas très connu de ce genre d'incident - mais je trouve honteux qu'un parlementaire, quel qu'il soit, puisse penser qu'un ministre de la culture, quel qu'il soit, pourrait reprendre à son compte une formule de ce genre. (*Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Je souhaite que M. Hermier retire ce qu'il a dit, car cela n'est pas digne de l'Assemblée nationale et je déploierais que l'on s'engageât dans des pratiques oratoires de ce type.

M. Georges Haga. Vous n'avez pas saisi la poésie de la métaphore !

M. le ministre de la culture et de la communication. C'est une poésie toute relative, monsieur le député, et que je n'ai pas beaucoup appréciée, c'est vrai !

J'en viens donc aux questions très pertinentes posées par Mme de Panafieu.

En ce qui concerne les crédits affectés aux arts plastiques, madame le député, c'est un changement de comptabilité qui a pu vous faire croire à une baisse. En fait, il y a eu un passage du titre III au titre IV. Je rappelle - et j'espère ainsi calmer vos inquiétudes - que 121 millions de francs ont été affectés en 1987 aux arts plastiques, et que 123,7 millions de francs le seront en 1988. Il y a donc bien augmentation.

Dans le domaine des enseignements et formations, les arts plastiques, les écoles municipales et régionales d'arts, les bourses aux élèves bénéficient de 3,5 millions de francs de mesures nouvelles sur le titre IV et de 4,5 millions de francs de crédits supplémentaires pour les établissements d'enseignement supérieur. Je vous le confirmerai par écrit.

Pour ce qui concerne l'ensemble orchestral de Paris, qui est effectivement l'un des très grands orchestres de notre pays, je confirme les engagements que j'ai pris devant vous lors de l'examen de mon budget par la commission des affaires culturelles, en rappelant d'ailleurs que l'aide de l'Etat aux orchestres de la Ville de Paris, qui sont en fait des orchestres nationaux, est considérable. Pour l'orchestre de Paris lui-même, l'Etat apporte 30 millions de francs. L'ensemble intercontemporain, que l'Etat aide à 90 p. 100, recevra 12 millions de francs en 1987 et nous amorcerons en 1988 un effort supplémentaire pour l'ensemble orchestral de Paris. La dotation de l'Etat était de 3,7 millions de francs en 1987 ; nous l'augmenterons dans le cadre du soutien aux orchestres français même si, c'est vrai, la clef de financement - et je suis prêt à engager les négociations avec la Ville de Paris sur ce sujet - peut être discutée.

Je suis d'accord avec Mme de Panafieu, l'effort de la ville de Paris dans le domaine culturel est tout à fait exceptionnel. Et lorsque j'ai indiqué qu'il était nécessaire d'opérer un rééquilibrage à l'égard de la province, ce n'était en aucune manière pour priver la capitale de ses institutions prestigieuses, qui contribuent au rayonnement de la France et qui sont à l'honneur de ses élus.

S'agissant des conservatoires parisiens, je lui répondrai que la ville de Paris a toujours voulu - c'est un trait constant dans son histoire - mener une politique autonome en la matière. Elle n'a souhaité ni suivre les règles de fonctionnement ni supporter les contrôles que l'Etat impose aux établissements qu'il subventionne, ce que je comprends parfaitement. Comme Mme de Panafieu l'a rappelé ce matin, l'Etat ne subventionne pas ces conservatoires.

Il est exact qu'avant 1986, les bibliothèques parisiennes ne bénéficiaient d'aucune aide de l'Etat. Depuis la décentralisation, elles bénéficient, dans les conditions du droit commun, de la part « fonctionnement » de la dotation générale de

décentralisation. Elles ont touché, l'année dernière, à peu près 10 p. 100 de cette enveloppe globale, soit plus de 4 millions de francs.

A M. Lachenaud, dont j'ai remarqué l'intervention, je rappellerai que j'ai moi-même, dans mon propos initial, souligné l'importance de l'effort que l'Etat va consentir en 1988 en faveur de l'enseignement de la danse, auquel nous consacrerons près de 10 millions de francs de mesures nouvelles.

En outre, je compte déposer devant le conseil des ministres avant la fin de l'année un projet de loi en la matière - la profession l'attend depuis pratiquement une dizaine d'années - même si l'ordre du jour de l'Assemblée ne permet pas de l'examiner.

Notre effort porte sur l'enseignement à l'école avec toute une série d'opérations conjointes avec le ministère de l'éducation nationale. La loi sur les enseignements artistiques permet d'organiser des stages de formation, des classes culturelles, de distribuer des cassettes vidéo à caractère pédagogique.

Mais cet effort porte également sur l'enseignement spécialisé dont le support est constitué par le réseau des écoles nationales de musique et les conservatoires nationaux de région. Je rappelle, là aussi, pour rafraîchir la mémoire de certains, que le précédent gouvernement avait réduit de 21 millions de francs les crédits consacrés aux écoles nationales de musique et aux C.N.R.

M. Bernard Schreiner. On les avait augmentés auparavant !

M. le ministre de la culture et de la communication. Nous poursuivons cette année, comme nous l'avons fait l'an dernier, l'augmentation des crédits affectés à ce secteur : plus 6 p. 100 en 1988. Je rappelle que la baisse avait été de l'ordre de 14 p. 100 en 1985. Nous poursuivons l'effort, notamment dans l'enseignement supérieur.

Cet effort bénéficiera : à l'école de danse de l'Opéra à Nanterre, dont le coût d'investissement avait représenté 85 millions de francs, qui disposera, pour son ouverture, de 4 millions de francs de mesures nouvelles en 1988 et de la création de treize emplois nouveaux ; aux deux départements danse des deux C.N.S.M., qui seront modernisés ; à l'action de préfiguration qui a été confiée à Jacques Garnier, directeur du groupe de recherche chorégraphique de l'Opéra de Paris ; au centre de formation de Châteauneuf, que le Premier ministre a visité récemment, et qui est en liaison avec la F.E.M.I.S. - Fondation européenne des métiers de l'image et du son - installée au palais de Tokyo à Paris ; au projet d'école supérieure de Marseille, puisque 12 millions de francs ont déjà été mis à la disposition du préfet de région pour engager ce projet.

M. Lachenaud m'a également interrogé sur l'aide apportée aux compagnies de danse indépendantes. Je lui répondrai que, dans le cadre de ce vaste mouvement en faveur de la danse, 60 p. 100 du budget « danse » du ministère sont actuellement consacrés à la création chorégraphique. Les crédits destinés aux compagnies indépendantes, qui avaient déjà été augmentés en 1987, sont en progression de 15 p. 100 par rapport à l'an dernier. C'est ainsi que, pour la première fois, des crédits déconcentrés d'un montant de 2 millions de francs - qui seront démultipliés par les aides des collectivités locales - permettront de développer la diffusion chorégraphique. A ces crédits s'en ajoutent d'autres d'un montant de 1,3 million de francs en provenance du cofinancement.

Mais, dans le cadre de ces actions portant sur la diffusion et la création, le plus important, c'est l'augmentation de 40 p. 100 de l'aide accordée aux trois compagnies qui sont aujourd'hui les fers de lance du rayonnement chorégraphique de la France, à l'étranger, j'ai cité les compagnies Dominique Bagoué, Maguy Marin et Jean-Claude Galotta.

M. Wagner s'est inquiété de ne pas me voir répondre de la même manière face aux différents décrets qui, hélas, frappent soit des intellectuels, soit des artistes. Monsieur le député, je vous le dis avec regret, vous n'êtes pas bien informé. En effet, j'ai répondu avec autant de rapidité, autant de précision et autant d'affection au décès de M. Georges Dumézil qu'à celui d'Anouilh ou à celui d'André Masson il y a quelques jours. C'est mon rôle de le faire, comme c'est celui du Premier ministre ; il ne marque d'ailleurs jamais de le faire. Nous n'avons pas une conception partisane ou idéologiquement orientée de la culture. Pour ma part, quel que soit l'artiste ou l'intellectuel qui, hélas ! décède, je réagirai toujours de la même façon.

Je terminerai, enfin, sur le cinéma.

Nous sommes en présence d'une crise que personne ne conteste. Comme je l'ai déjà indiqué, cette crise est d'abord, pour l'essentiel, une crise de la fréquentation des salles. Personne ne peut le nier.

Si je pars de ce constat, c'est que le diagnostic est important si l'on veut arriver à une bonne thérapie.

M. Jean-Jack Queyranne. Tout à fait !

M. Michel Berson. Absolument !

M. le ministre de la culture et de la communication. Si l'on se trompe dans le diagnostic, on se trompera dans le soin.

M. Michel Berson. Pour une fois, nous sommes d'accord !

M. le ministre de la culture et de la communication. Pour ramener Mmes et MM. les députés socialistes à un peu de pudeur, car personne ne peut se réjouir de ce phénomène, il se trouve que la crise du cinéma a commencé en 1983. Or, à l'époque, je n'ai jamais dit que c'était la faute du gouvernement socialiste. Je souhaite donc que l'on ne dise pas aujourd'hui que c'est la faute du gouvernement libéral !

M. Bernard Schreiner. La crise n'a pas commencé avec nous, mais bien avant !

M. le ministre de la culture et de la communication. La crise a commencé chez nous en 1983. Mais elle a commencé bien avant en Italie et en Allemagne, et elle a touché également la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. le ministre de la culture et de la communication. Et afin de calmer certains intervenants trop intempestifs, je tiens à faire remarquer que les deux pays qui échappent aujourd'hui à cette crise sont les deux pays les plus ultra-libéraux du monde : les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

M. Bernard Schreiner. Il n'y a que 600 salles en Grande-Bretagne !

M. le ministre de la culture et de la communication. Dans ces deux pays, qui ont en la matière subi des dégâts considérables, la fréquentation des salles progresse, et cela sans aide de l'Etat. Les chiffres sont là, monsieur Schreiner, monsieur Queyranne : ces deux pays échappent à la crise !

M. Georges Hage. Le libéralisme des cimetières !

M. le ministre de la culture et de la communication. Il se trouve que ce ne sont pas des pays à direction socialiste. Qu'y puis-je ?

Il se trouve que la crise a commencé en 1983. Qu'y puis-je ?

Il se trouve que la crise s'est aggravée cet été. Nous devons y réfléchir ensemble.

J'ai indiqué que ce n'était pas une crise de la création. Pour la première fois, mesdames, messieurs les députés, le cinéma français aura été et va être couronné par les trois grandes distinctions que le monde accorde au cinéma : à Cannes, à Venise, et les oscars à Hollywood !

M. Bernard Schreiner. Nous sommes d'accord, mais c'est l'arbre qui cache la forêt !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ce n'est pas non plus une crise de la production, et M. le rapporteur l'a indiqué ce matin. Jamais les investissements n'auront été aussi élevés dans le cinéma qu'au cours du premier semestre 1987.

M. Bernard Schreiner. C'est une analyse à courte vue !

M. le ministre de la culture et de la communication. Dieu sait si j'ai écouté vos bêtises ce matin, monsieur Schreiner ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je vous demande d'écouter des choses intelligentes avec un peu de patience !

Cette crise, qui n'est ni une crise de la création ni une crise de la production, a touché, cette année, le cinéma français et les salles de cinéma français avec une grande violence et une grande brutalité.

M. Michel Berson. Pourquoi cette année ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Il est également exact que l'origine principale de cette crise, en dehors des modifications de comportement du public et de l'inadaptation des salles, réside dans le nombre de films passés à la télévision.

Mme Renée Soum. Ah !

M. Michel Berson. Très juste !

M. le ministre de la culture et de la communication. Nous sommes d'accord sur ce point, madame le député, mais ayez aussi l'honnêteté de reconnaître que ce n'est pas le Gouvernement qui a fixé ce nombre de films dans le secret d'un bureau. En fait, c'est la profession qui, lors des discussions avec les représentants des chaînes de télévision, a imposé ce chiffre. Pour ma part, au contraire, je souhaitais que l'on retienne le plancher et non le plafond.

Je ne suis pas socialiste, je ne vous l'apprendrai pas. Pour moi, ce n'est pas à l'Etat de décider...

M. Michel Berson. Et la C.N.C.L., FR 3, les cahiers des charges ?

M. le ministre de la culture et de la communication. ... et, là aussi, il faut que chacun prenne ses responsabilités.

Autre cause de la crise du cinéma, mais secondaire : le parc français de salles.

Je n'ai jamais dit, monsieur Schreiner, qu'il y avait trop de salles en France. J'ai fait une constatation, ce n'est pas la même chose.

M. Bernard Schreiner. En commission, je vous ai interrogé sur le nombre de salles !

M. le ministre de la culture et de la communication. Mais je vous réponds sur le nombre. La France compte autant de salles que la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale réunies : 5 100 salles. Cela ne veut pas dire qu'il y en a trop, cela veut dire simplement que ce chiffre est au cœur de la discussion.

Cela dit, il est possible qu'il y ait encore d'autres créations de salles d'ici à la fin de cette année. D'ailleurs, vous n'évoquez jamais ces créations dans vos réflexions.

M. Jean-Jack Queyranne et M. Bernard Schreiner. C'est le solde qui compte !

M. le ministre de la culture et de la communication. Il y a aujourd'hui des créations de salles en France, monsieur Queyranne, monsieur Schreiner ! Il se trouve simplement que ces créations sont mieux adaptées au goût du public que les salles des années soixante-soixante-dix, qui étaient souvent de taille réduite, avec un petit écran, un confort incertain et un accueil modeste.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. le ministre de la culture et de la communication. Un des problèmes qui nous est soumis, c'est celui de savoir si notre parc de salles est bien adapté au nouveau goût du public français.

Enfin, je ne souhaite pas que l'on oppose, comme certains tentent de le faire, la télévision au cinéma. En effet, ces deux médias auront un succès ou un échec commun.

M. Jean-Jack Queyranne. Il faut trouver un équilibre !

M. le ministre de la culture et de la communication. La raison en est simple : la télévision contribue à hauteur de 40 à 50 p. 100 à l'amortissement des films français. Les producteurs français, s'ils n'avaient plus les ressources de la télévision, qu'elle soit cryptée ou en clair, ou de la vidéo, seraient bien embarrassés. Ainsi, aux Etats-Unis, puisqu'on cite parfois ce pays - mais nous n'avons pas à nous aligner sur celui-ci - la télévision et le vidéo contribuent à 60 p. 100 de l'amortissement des films. On ne devrait donc pas opposer un média à un autre.

M. Bernard Schreiner. On ne l'a pas fait !

M. le ministre de la culture et de la communication. Nous devons, au contraire, affirmer ici que la télévision contribue au financement et au succès du cinéma.

Face à ce diagnostic - crise de la fréquentation, inadaptation d'un certain nombre de salles, nombre important de salles, ce qui est une bonne chose, passage trop fréquent de films à la télévision - quelle réponse pouvons-nous apporter ?

Nous devons d'abord réaffirmer ensemble de façon très forte le rôle essentiel et fondamental que joue la « chaîne » du cinéma : un film est fait d'abord pour le cinéma.

Et s'il se trouve qu'aujourd'hui le film est utilisé comme produit d'appel par les télévisions, c'est que la faiblesse des structures industrielles françaises privées de production de téléfilms est telle - et vous n'y êtes pas totalement étrangers, mesdames, messieurs les députés socialistes ! - que cette production n'est pas en mesure de donner satisfaction à la demande des chaînes.

M. Jean-Jack Queyranne. Mais les chaînes n'ont pas les moyens !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le système français de production privée de téléfilms est tellement insuffisant, en raison du monopole et de la très forte présence de la S.F.P. sur le marché de la production, que les chaînes passent un film quand elles n'ont pas de téléfilm « sous la main ».

M. Bernard Schreiner. Faites augmenter le compte de soutien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Et parfois les chaînes vont chercher un téléfilm américain, tout simplement parce qu'auparavant il a été amorti par des millions de téléspectateurs américains et qu'il arrive donc sur le marché français à un prix extrêmement bas.

Nous devons donc d'abord éduquer. C'est ce que nous faisons avec le F.E.M.I.S., avec les classes cinéma. C'est ce que nous ferons dès l'année prochaine en faisant en sorte que les professionnels du cinéma puissent rencontrer des classes et leurs maîtres dans les salles de projection. C'est ce que nous faisons avec les bacs à option cinéma. Là comme ailleurs, nous devons investir dans l'enfance ! Si nous voulons demain avoir des spectateurs, il faut d'abord que la culture cinématographique soit mieux répandue et mieux développée.

Nous devons poursuivre une politique de respect et de contractualisation avec la profession.

Le respect, c'est la liberté des prix. Maintenant que nous avons accordé la liberté des prix à la profession, elle doit l'utiliser dans le sens d'une meilleure adaptation au public et à ses goûts.

Le contrat avec la profession, c'est aussi le plan que nous sommes en train d'élaborer avec le ministre des finances, sans démagogie, avec la volonté d'écouter et de répondre point par point aux difficultés rencontrées, notamment sociales, et qui s'adaptera à cette crise que connaît l'exploitation en salle. Car, c'est vrai, nous refusons la fatalité.

Ce plan sera très rapidement proposé aux exploitants. Il portera sur des mesures fiscales, réglementaires, économiques et j'espère qu'il sera de nature à permettre à cette profession de traverser la passe difficile qu'elle connaît à l'heure actuelle - et je pense en particulier à ces personnes dont on ne parle jamais et qui sont les personnels des salles.

Nous devons, ensuite, faire en sorte que soient maintenus les mécanismes qui protègent les films de cinéma lorsqu'ils passent à la télévision. J'ai entendu avec beaucoup d'étonnement M. Schreiner affirmer que les chaînes ne respectaient plus leurs engagements en cette matière.

M. Bernard Schreiner. Les chaînes commerciales !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ce n'est pas vrai. Et si quelqu'un doit le dire ici, ce n'est certainement pas vous, parce que lorsque vous avez créé la Cinq, vous ne l'avez soumise à aucune espèce de contrainte en ce qui concerne les films de cinéma.

Nous, nous avons institué ces contraintes. C'est ce gouvernement et cette majorité qui l'ont fait !

M. Bernard Schreiner. Faites respecter les cahiers des charges, sinon cela revient au même !

M. le ministre de la culture et de la communication. Les quotas concernant le passage des films de cinéma français sont aujourd'hui intégralement respectés. Je vous demande de le vérifier, monsieur Schreiner. N'importe quel magazine vous en apportera la preuve.

M. Bernard Schreiner. C'est à la C.N.C.L. de le faire !

M. le ministre de la culture et de la communication. Dernier élément, l'argent. Vous vous êtes inquiété que nombre de ressources n'aient plus pour origine le budget de l'Etat, mais la télévision. Mais nous sommes dans une logique qui est bien normale : la télévision étant à l'origine des désordres, il est naturel qu'elle contribue au soutien au cinéma.

Enfin, je le rappelle, la loi du 30 septembre 1986 a pour la première fois imposé des règles identiques à la télévision publique et à la télévision privée. Alors, avant de crier haro sur le baudet ou sur la loi que le Parlement a adoptée - laquelle a d'ailleurs des effets positifs -, que l'on regarde ce qui se passait avant !

Enfin, monsieur Schreiner, le délai entre le moment où un créateur présente un scénario à une chaîne et celui où ce scénario transformé en téléfilm passe devant les téléspectateurs est, en général, de dix-huit mois à deux ans. Voilà pourquoi la télévision française a aujourd'hui des difficultés pour présenter des téléfilms français. Le Gouvernement a fait le nécessaire pour remédier à cette situation, mais cela ne fait que dix-huit mois qu'il est en place. Le temps jouera en faveur de la loi du 30 septembre 1986, notamment en faveur de la diffusion de téléfilms français sur les télévisions françaises.

M. Bernard Schreiner. Quel est l'état des commandes ? Il n'y en a pas !

M. le ministre de la culture et de la communication. En conclusion, je rappellerai des chiffres, car les chiffres sont têtus : entre 1981 et 1986, la redevance a augmenté de près de 90 p. 100 ; pendant cette même période, le passage de films américains sur les écrans de télévision a augmenté de 70 p. 100 et la production française a baissé de 20 p. 100. Voilà le bilan de 1981 à 1986. Il mérite d'être médité ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, je cherche en vain depuis plus d'un an à connaître les raisons qui vous ont conduit à remettre en cause les travaux de la phonothèque-photothèque de Saint-Lizier. Je souhaiterais obtenir enfin aujourd'hui une réponse.

Vous n'ignorez pas que c'est M. Giscard d'Estaing qui avait annoncé ce projet lors de sa venue en Ariège alors qu'il était président de la République. L'étude en a été confirmée par le gouvernement de M. Barre et fut poursuivie après 1981 avec le soutien de M. François Mitterrand.

A la fin de l'année 1985, le dossier technique était bouclé et le ministre de l'époque, M. Jack Lang, confirmait l'inscription au budget de dix millions de francs pour la première tranche de travaux. Mais les premiers travaux ayant été interrompus après le 16 mars 1986 ...

M. Jean-Jack Queyranne. C'est scandaleux !

M. Augustin Bonrepaux. ... je vous ai posé une question écrite le 30 juin à laquelle vous n'avez pas répondu. Le 14 octobre 1986, en commission des affaires culturelles, je vous ai interrogé à nouveau sur ce sujet et vous avez aimablement proposé de recevoir les élus de l'Ariège. Malheureusement, depuis cette date, je n'ai pu obtenir de rendez-vous après avoir téléphoné en vain à votre cabinet.

M. Michel Berson. C'est incroyable !

M. Augustin Bonrepaux. Je vous ai écrit les 12 décembre 1986, 22 janvier 1987 et 5 mars 1987, pour vous demander un rendez-vous - je tiens ces lettres à votre disposition, monsieur le ministre - mais ce fut en pure perte. J'attends encore aujourd'hui votre réponse comme j'attends la réponse à ma question écrite, que j'ai renouvelée le 10 novembre 1986.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser les raisons qui vous ont conduit à remettre en cause un dossier sur lequel deux gouvernements différents s'étaient engagés vis-à-vis du département de l'Ariège ? Pour quelles raisons refusez-vous de recevoir les élus de ce département et de leur donner les motifs de votre attitude ? Enfin, que proposez-vous au département de l'Ariège pour remplacer le projet que vous lui avez injustement enlevé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je suis étonné de votre ton car j'ai répondu déjà à votre question en commission des affaires culturelles. Ma réponse a pu ne pas vous plaire, mais mon ton était courtois et il continuera de l'être...

M. Augustin Bonrepeux. Vous ne m'avez donné aucune raison !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... en dépit de votre emportement, monsieur le député.

M. Augustin Bonrepeux. Je ne m'emporte pas : je manifeste beaucoup de patience depuis un an !

M. le président. Si vous avez de la patience, mon cher collègue, c'est le moment de le démontrer ! (*Sourires*)

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous avez indiqué, monsieur le député, que ce projet trouve son origine sous le septennat de M. Giscard d'Estaing. Ce n'est pas pour moi une raison de l'annuler ou de le poursuivre. Que le projet soit d'origine socialiste, R.P.R. ou autre, je n'ai aucune raison de l'examiner en fonction de son origine partisane. Je l'étudie en fonction de son intérêt pour la culture de mon pays et des responsabilités qui sont les miennes.

Au demeurant, ce dossier pourra être traité, encore mieux que par moi-même, par quelqu'un qui connaît bien votre département, je veux parler du nouvel administrateur de la Bibliothèque nationale, M. Leroy-Ladurie, qui a rendu célèbre un petit village de l'Ariège, Montailou, situé dans votre département. Si je l'ai nommé à ce poste, c'est précisément pour que les problèmes de la Bibliothèque nationale, et notamment celui-là, soient examinés dans leur ensemble.

Ce projet est abandonné. La décision relève de ma responsabilité. J'ai le droit de la prendre, le Gouvernement a le droit d'agir s'il considère que c'est l'intérêt des finances publiques et qu'il ne convient pas nécessairement de poursuivre des opérations dont il n'a pas lui-même pris la décision.

Il avait été décidé il y a une dizaine d'années d'installer un centre de conservation des documents sonores de la Phonothèque nationale ainsi que des fonds photographiques de la Bibliothèque nationale. Il s'agissait d'exemplaires de sécurité, c'est-à-dire d'originaux qui ne sont plus communiqués au public mais dont on fait des reproductions pour assurer cette communication. Des études plus précises ont été menées à partir de 1984. Elles prévoyaient un coût total de 64 millions de francs pour environ 4 000 mètres carrés de surface. Si une étude économique préalable avait été réalisée, mais, malheureusement, on ne l'a pas faite, elle aurait mis en évidence une disproportion entre le coût du projet et ses avantages.

Je rappelle, afin que chacun mesure les volumes financiers en jeu, que la Bibliothèque nationale aura bénéficié en deux ans d'une somme supérieure de 13 millions de francs au coût de ce projet, soit 77 millions de francs.

Par ailleurs, les locaux proposés ne sont pas adaptés aux besoins et l'on a sous-estimé les difficultés techniques liées au site et au bâtiment. En particulier, celui-ci ne permet pas le développement ultérieur des stocks, qui comprennent des matériaux de natures très différentes.

Le coût de fonctionnement n'était pas neutre non plus lorsqu'on connaît les difficultés d'un certain nombre d'établissements publics. L'éloignement du lieu d'implantation est réel et l'accès depuis Toulouse n'est possible que par la route. En comparaison, les avantages pour Saint-Lizier m'apparaissent assez faibles : comme il s'agissait d'un bâtiment de stockage, il n'y aurait guère eu plus de cinq agents affectés en permanence à cet établissement.

Sur un plan plus général, l'activité de la Bibliothèque nationale nécessitera, dans les cinq ou dix années qui viennent, un certain nombre d'investissements. Ces opérations, compte tenu de leur coût, devront être déterminées en fonction d'une hiérarchisation très rigoureuse des priorités que j'ai demandé à M. Leroy-Ladurie d'établir.

Bien entendu, le problème de l'avenir du monument lui-même demeure. Je comprends tout à fait les interrogations à ce sujet des élus de l'Ariège, et notamment celles du conseil général, propriétaire des lieux. Je suis tout à fait disposé à ce que mes services, notamment régionaux, apportent leur concours à la recherche d'une utilisation de cet édifice. Pour-

quoi pas dans le cadre de la loi sur le patrimoine, que, je l'espère, vous nous ferez l'honneur de voter ? Je souhaite en tout cas que cette solution présente beaucoup plus d'avantages sur les plans culturel, touristique et économique que l'opération onéreuse à laquelle il a été de mon devoir de renoncer.

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre, à quinze mois de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, où en sommes-nous ?

Le débat entre historiens est relancé, le débat médiatique se développe en se focalisant surtout sur les violences de la Révolution, le débat progresse également dans l'opinion publique grâce à l'action de certains élus et de nombreuses associations ; mais, pour ce qui est de la commémoration officielle, nous ne savons rien ou presque rien.

En septembre 1981, le Président de la République et le Gouvernement avaient décidé de réaliser en 1989, à Paris, une grande exposition universelle. Ce projet s'est heurté à la résistance du maire de Paris ; il fut abandonné.

Certes, il existe aujourd'hui une mission de commémoration du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme, mais de quel projet est-elle porteuse ? Quels moyens sont prévus pour soutenir le foisonnement des initiatives locales ? Quelles dispositions ont été prises pour y associer tout le pays et ne pas réduire l'événement à une manifestation parisienne à grand spectacle ?

Aujourd'hui, la vérité éclate au grand jour : le Gouvernement n'est guère disposé à organiser et à soutenir la célébration du bicentenaire.

M. Jean-Pierre Delelande. La question !

M. Michel Berson. La raison en est politique : le débat sur la Révolution vous fait peur.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. La question !

M. Michel Berson. Au sein de la droite, les ultras détestent la Révolution. Ils mettent l'accent sur certaines de ces périodes douloureuses ; ils font l'amalgame entre victimes de la Terreur et victimes du nazisme ; ils font le procès de la guillotine alors qu'ils demandent le rétablissement de la peine de mort. Bref, ils mettent en accusation les valeurs républicaines...

M. Xavier Deniau. C'est ridicule !

M. Michel Berson. ... nées de la Révolution française : l'égalité de droits, la recherche d'une citoyenneté pour tous, l'espoir qu'il est possible de changer la société. Pour ne pas être confronté à ce débat, le Gouvernement tente de restreindre la commémoration de la Révolution à la seule année 1789...

M. Jean-Pierre Delalande. N'importe quoi !

M. Michel Berson. ... il cherche un consensus politique sur l'An I de la Révolution.

M. Gérard Kueter. Vous vous prenez pour Robespierre !

M. Michel Berson. Mais vous savez bien, monsieur le ministre, que la Révolution ne se limite pas à son année fondatrice. C'est un processus évolutif, une histoire vivante qui déroule ses luttes, ses tragédies et ses heures de gloire, au moins jusqu'en 1795.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. La question !

M. Michel Berson. Ainsi la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 ne peut être comprise si l'on ne dit pas qu'elle fut complétée par celle de 1793 et qu'elle a abouti, en 1948, à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

M. Georges Hégé. Vive Robespierre !

M. Michel Berson. Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que la commémoration du bicentenaire ne doit pas être une exaltation sectaire ou le rappel d'un événement limité sorti de son histoire ?

M. Jean-Jack Queyranne. Très bien !

M. Michel Berson. Comment entendez-vous éviter que la Révolution française ne soit commémorée comme un événement mineur alors qu'elle fut un élément fondamental de l'histoire de notre pays, un événement dont la résonance fut universelle ?

Il est de la responsabilité de la France, il est du devoir du Gouvernement d'avoir, face au monde, un grand projet de commémoration. Ce projet, quinze mois avant 1989, où est-il ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Je suis un peu surpris de votre question, monsieur le député, et j'ai le sentiment que la majorité l'est encore plus que moi.

M. Xavier Deniau. C'était une véritable déclaration !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je ne dis pas que ce ne soit pas là un vrai débat, mais est-ce vraiment le lieu, est-ce vraiment le moment, alors que nous débattons du budget de la culture ?

M. Michel Berson. Il s'agit bien de vos crédits !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vais y venir.

Vous vous demandez si nous célébrerons bien ou mal le bicentenaire de 1789. J'aurais souhaité que vous portiez la même attention au millénaire des Capétiens : il est aussi important dans notre histoire, et peut-être plus.

M. Jacques Dominati. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Mais je ne suis pas certain que M. le président m'autoriserait à développer ce thème.

M. le président. Je ne me permettrais pas d'interrompre le ministre en me fondant sur le contenu de ses propos.

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous êtes très aimable, monsieur le président.

M. le président. Seule leur durée pourrait me conduire éventuellement à intervenir. *(Sourires.)*

M. le ministre de la culture et de la communication. Afin de pouvoir répondre aux autres questions, je m'efforcerai donc d'être bref.

La mission de commémoration dont M. Baroin puis M. Edgar Faure ont assumé la présidence est placée auprès du Premier ministre. Elle dispose de crédits propres qui ne sont pas ceux que nous examinons aujourd'hui : d'où ma réserve.

Cela dit, je suis l'un des premiers ministres - pardonnez-moi cette expression - l'un des ministres les premiers intéressés par cette commémoration.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Lapsus ! C'est un peu tôt !

M. Georges Hage. Lapsus freudien !

M. le président. Pas de problème : le compte rendu ne mettra pas de majuscule ! *(Sourires.)*

M. le ministre de la culture et de la communication. Les différentes directions ont reçu comme instruction de multiplier les manifestations de commémoration de l'année 1789 et de qu'elle signifie.

Nous organiserons une grande exposition sur la Révolution française et l'Europe au Grand Palais. Celle qui se tiendra aux Archives nationales portera sur l'histoire des assemblées représentatives. Ce seront deux expositions très intéressantes. Par ailleurs, Maurice Béjart créera un très beau ballet qu'il présentera dans la nef du Grand Palais. Ce sera un grand événement artistique centré sur le thème de la Révolution. Enfin, bien entendu, le 13 ou le 14 juillet au soir, un grand opéra sera donné à l'opéra de la Bastille, dont M. Barenboïm a été chargé.

M. Jean-Jack Queyranne. A la Bastille : c'est une bonne chose !

M. le ministre de la culture et de la communication. Il y aura un important programme de commandes d'œuvres d'art. Une sculpture intitulée « Le Jardin des droits de l'homme » a été commandée à M. Finley, qui est un grand sculpteur. Elle sera placée sur l'emplacement de la salle des Menus Plaisirs, à Versailles. C'est d'ailleurs un bon exemple

d'insertion de l'art contemporain dans le patrimoine ancien. La commission des monuments historiques, le maire de Versailles et les élus concernés ont donné leur accord.

Aux projets directement réalisés par les services ou les établissements du ministère, il faut bien sûr ajouter ceux émanant des collectivités locales ou des autres acteurs culturels que le ministère aidera.

Tout cela est étudié en étroite liaison avec la mission interministérielle. Je vous propose donc un rendez-vous, monsieur le député. Une confrontation générale de tous les projets sera organisée par cette mission à la Villette, du 3 au 12 juin prochain, sous le titre « 89, avant-première ». Vous y verrez la traduction de la volonté du Gouvernement et du ministre de la culture de célébrer dignement cet anniversaire qui signifie beaucoup de choses pour beaucoup d'entre nous, quelles que soient nos confessions ou nos philosophies politiques.

M. Georges Hage. A quand une place Robespierre, une rue Robespierre à Paris ?

M. Claude-Gérard Mercus. Dans les abattoirs de La Villette ?

M. le président. Si nos collègues veulent bien honorer le souvenir de la Révolution française en manifestant leur tolérance...

La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Monsieur le ministre, votre acharnement à vous démarquer de votre prédécesseur, à votre arrivée au ministère, vous a conduit à des erreurs en 1987 que vous tentez de rattraper en 1988. Mais vous ne parvenez pas à rester au niveau de 1986 pour les crédits de votre secteur.

Votre acharnement à remplacer l'action des pouvoirs publics par le financement privé vous conduit même à sacrifier vos propres priorités.

Je prends un exemple. Vous parlez beaucoup de patrimoine ; vous n'avez pas tort, tant que vous n'insinuez pas que vos prédécesseurs n'ont rien fait en ce domaine, ce qui est bien évidemment inexact.

Mais vous diminuez fortement les crédits de fonctionnement de lieux où le patrimoine ancien est utilisé, animé par l'art vivant. Je veux parler des centres culturels de rencontre implantés dans neuf sites exceptionnellement beaux et chargés d'histoire : des abbayes comme Fontevault, des châteaux ou des bâtiments comme les salines d'Arc et Sénans, ou la corderie de Rochefort, tous situés en province.

Les crédits dont ils bénéficiaient sont passés de 13,9 millions en 1985 à 12,4 millions en 1987. Pour 1988, vous prévoyez de maintenir ces crédits sans actualisation, c'est-à-dire que vous les diminuez. La fondation Royaumont, que je connais mieux que les autres, a déjà dû, en 1987, licencier du personnel et restreindre ses activités, puisque la subvention d'Etat a diminué de 20 p. 100.

Leur rattachement à la direction des théâtres et des spectacles inquiète les centres de rencontre qui travaillent dans les domaines musical et archéologique, en arts plastiques, avec les musées ou les bibliothèques ainsi qu'avec le théâtre, qui font de la recherche, de l'enseignement ou de l'animation autant que des spectacles.

J'ai apporté un livre absolument splendide que je vous présenterai si vous le souhaitez. Il traite du Valois et a été produit par la fondation Royaumont, en ce qui concerne tant l'édition que la photographie. L'étude porte également sur les problèmes ethnologiques. Comment voulez-vous que ce genre de préoccupations soit pris en compte par la direction des théâtres ?

Vous affirmez également mettre au rang de vos priorités la « création de qualité », et ce sur une longue durée.

Et pourtant, les subventions aux maisons de la culture, aux centres d'animation culturelle, aux centres dramatiques et aux compagnies théâtrales professionnelles diminuent puisqu'elles sont purement et simplement reconduites au même niveau qu'en 1987 alors qu'elles avaient déjà diminué en 1987 par rapport à 1986.

L'augmentation apparente des crédits de la direction des théâtres ne financera que des mesures nouvelles, déjà affectées à des opérations particulières et des redéploiements venant d'autres secteurs.

Or les demandes des publics jeunes et provinciaux, ainsi que des comités d'entreprise, imposent aux établissements culturels des tâches d'animation accrues. Ce travail obscur

est impossible à faire financer par le mécénat ou le parrainage. En ne permettant pas aux compagnies ou aux centres culturels de répondre aux demandes des écoles et des nouveaux publics, les pouvoirs publics n'assument pas leur rôle.

En n'aidant pas assez les jeunes compagnies, comment pensez-vous pouvoir continuer à dire que vous favorisez la création de qualité dans la durée ?

M. le président. Puisque nous parlons de durée, ma chère collègue, je vous invite à conclure.

Mme Marie-France Lecuir. Vous affirmez également, monsieur le ministre, travailler au rayonnement de la culture française. Est-ce donc bien sur votre consigne que la direction de la musique a demandé au Conservatoire national de musique de supprimer les bourses d'études aux étudiants étrangers ? Plus soucieux que votre directeur du rayonnement de l'enseignement et de la culture française à l'étranger, le conseil d'administration du Conservatoire a, je vous le signale, sagement repoussé cette mesure, teintée de xénophobie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vais m'efforcer de répondre à une question gigogne qui ressemble un peu aux poupées russes et qui en cache sept ou huit autres à l'intérieur. Vous avez parlé, madame le député, du mécénat, du patrimoine, des centres culturels de rencontre, du budget, de la création et des bourses !

M. Delalande et M. Lachenaud m'ont également interrogé sur les centres culturels de rencontre. J'ai pris la décision de rattacher à partir de 1988 ces neuf centres à la direction des théâtres et des spectacles. Cette direction n'est pas moins digne ou plus digne que les autres. Ce rattachement visait deux objectifs : assurer la tutelle, la cohérence et le suivi de l'ensemble des activités des centres culturels de rencontre, qui sont très polyvalents, comme les maisons de la culture, elles-mêmes rattachées à la direction des théâtres et des spectacles.

Vous avez noté qu'une étude ethnologique ne relevait pas de la direction des théâtres ; je pourrais vous rétorquer qu'une étude sur le théâtre ne relève pas du patrimoine ou de l'archéologie et nous pourrions nous renvoyer la balle indéfiniment.

Je ne souhaite pas que les centres culturels de rencontre soient menacés. Leur vocation polyvalente doit s'exercer sous l'autorité naturelle du directeur des théâtres, dont relève, d'ailleurs, je le répète, les maisons de la culture.

En ce qui concerne le financement de ces centres, j'ai effectivement proposé à leurs directeurs un financement plus contractuel et plus étalé dans le temps ; des contrats d'objectif, valables pour trois ans - 1988, 1989 et 1990 - seront signés entre l'Etat et les responsables des centres concernés avant la fin de la présente année. Ces contrats dégageront les lignes de force du programme artistique et culturel proposé et contiendront un certain nombre d'indicateurs chiffrés. Je m'engage en effet systématiquement dans la voie d'un essai, souvent couronné de succès, d'une meilleure gestion des établissements dont j'ai la charge. A la fin de chaque année, la direction des théâtres mesurera l'écart entre les objectifs prévus et les résultats obtenus. A la lumière de cet examen, l'action de l'Etat sera confirmée ou modifiée lors de l'exercice suivant.

Enfin, la globalisation des aides financières du ministère permettra aux responsables des centres culturels de rencontre d'affiner leur gestion prévisionnelle puisqu'ils seront assurés suffisamment longtemps à l'avance de nos engagements financiers, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Bien entendu, pour les exercices 1989 et 1990, les chiffres correspondants n'auront qu'une valeur indicative en raison du principe de l'annualité budgétaire. Je rappelle pour mémoire les engagements financiers prévus pour 1988 : 9,8 millions de francs pour la direction des théâtres et des spectacles et 2,5 millions de francs pour la Caisse nationale des monuments historiques.

Vous avez par ailleurs affirmé, madame le député, que le mécénat sacrifierait les priorités que j'ai définies. Le mécénat va où il veut : c'est une démarche libre, de citoyen libre, dans une société libre, et l'Etat n'a ni l'intention ni la vocation de l'encadrer. Notre vocation et notre mission, c'est de le favoriser.

La loi sur le mécénat du 23 juillet 1987, qui a été acceptée par la majorité et qui permettra de dégager, selon les estimations du ministère des finances, de 300 à 400 millions de francs de moins-values fiscales pour l'Etat et de ressources nouvelles pour l'art et la culture, n'a actuellement pas beaucoup d'équivalent en Europe - je ne parle pas des pays du continent nord-américain. Elle a notamment instauré une procédure permettant aux entreprises d'acheter des œuvres à des artistes vivants.

Cette loi, qui est une très bonne loi, ne va pas à l'encontre des priorités que j'ai fixées et je souhaite même qu'elle s'y adapte, mais ce sont les mécènes qui décideront.

Je rappelle en outre qu'elle prévoit - le dispositif existe en Italie - la possibilité pour des entreprises d'investir dans le patrimoine ancien et de l'utiliser pour leurs objectifs sociaux.

Madame le député, je ne reviendrai pas sur les explications que j'ai fournies ce matin quant aux chiffres que l'on devait retenir. Le budget de la culture pour 1988 est en augmentation, mesdames, messieurs les députés, en dépit des éclairages, même les plus malicieux, que vous voulez lui donner. Cela reflète une des volontés du Gouvernement et j'ai été fier de le présenter ce matin à l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

La parole est à M. Pierre Ceyrac.

M. Pierre Ceyrac. Monsieur le ministre, depuis de nombreuses années, la France souffre des dispositions très restrictives de notre droit civil et de notre droit fiscal en ce qui concerne le développement des fondations et, plus généralement, l'affectation de patrimoines ou d'héritages privés à une œuvre culturelle d'intérêt général.

A cet égard, la différence qui existe entre la France et la République fédérale d'Allemagne ou les Etats-Unis d'Amérique est inimaginable : on compte 600 fondations en France, contre 350 000 aux Etats-Unis, et le budget de philanthropie des Français représentait 0,7 p. 100 du budget de l'Etat en 1985 contre 9 p. 100 aux Etats-Unis.

Il s'agit là, chez nous, de l'un des aspects particuliers du dirigisme dont vous vous dites l'adversaire.

Ainsi que vous le savez, une réforme imposante, annoncée avec fracas, a été récemment manquée : la loi du 23 juillet 1987, votée à l'initiative de votre gouvernement, maintient les fondations dans la dépendance complète de l'autorité publique.

L'administration des finances a, certes, une responsabilité dans le maintien d'un système fiscal décourageant pour d'éventuels mécènes. Je rappelle à cet égard que les individus ne peuvent toujours déduire leurs dons de leurs revenus qu'à concurrence de 1,25 p. 100 de ces derniers, même si la situation est meilleure pour les entreprises.

Cependant, le ministère de la culture a aussi sa part de responsabilité, pour débloquer la situation.

Quelles initiatives envisagez-vous donc de prendre, de concert avec le ministre chargé du budget, pour sortir le mécénat de l'impasse où il demeure en France après la loi du 23 juillet dernier ? En outre, des crédits ont-ils été prévus à votre budget pour compenser financièrement les blocages fiscaux qui paralysent certains dons privés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur Ceyrac, la pratique du mécénat en France ne se heurte pas seulement à des dispositifs qui pourraient être dissuasifs : elle se heurte aussi à ce que l'on appelle les éléments socioculturels d'une société. Il faut tenir également compte du fait que le mécénat n'est une pratique ni très ancienne ni très courante chez nous.

Les mesures juridiques en vigueur dans notre pays en faveur du mécénat sont tout à fait satisfaisantes mais, pour un grand nombre, elles ne sont pas appliquées par les entreprises.

Votre intervention me semble très utile dans notre débat.

Dès mon entrée en fonctions, j'ai voulu ne pas être le titulaire du ministère de la subvention. A l'intention de votre collègue Mme Piat, qui n'est plus dans l'hémicycle, je rappellerai que j'ai supprimé des subventions à certaines associations. Mme Piat a cité ce matin des associations mais le

document sur lequel elle s'est fondée date de 1984. J'ai veillé moi-même à ce que certaines associations, dont quelques-unes étaient tout à fait farfelues, ne soient plus subventionnées. Le nombre des associations subventionnées a donc massivement diminué.

J'ai veillé aussi à ce que le cadre juridique et fiscal du mécénat soit amélioré, que les crédits publics et ceux du mécénat puissent être conjoints et, enfin, que des mesures d'accompagnement soient prises. Permettez-moi de dire un mot sur chacun de ces trois points.

La loi de juillet 1987 est un texte très important dans notre système juridique et fiscal. Beaucoup de ses mesures n'existent pas encore dans d'autres pays européens, comme celles qui concernent l'achat d'œuvres d'artistes vivants.

Cette loi a doté la France d'un régime du mécénat qui est relativement équivalent à celui des Etats-Unis.

L'un des responsables américains de la culture, qui est quasiment mon « homologue », mais ce mot créerait un grand étonnement aux Etats-Unis, est le président du *National Endowment Funds for the Arts*. Cette personnalité dispose à peu près du dixième de mon budget. Mais le reste des institutions culturelles américaines est financé par des fonds privés. Simplement, l'ampleur du pays, la tradition très ancienne, le caractère souvent personnel des dons de mécénat, ont contribué au renom américain en ce domaine.

Je rappelle qu'en année pleine, pour la France, avec l'application de la loi que vous avez évoquée, ce sont près de 500 millions de francs de moins-values fiscales qui seront consenties par l'Etat. D'après les seuls chiffres que j'ai pu obtenir à ma prise de fonctions - je reconnais qu'ils étaient aléatoires -, la dépense de mécénat en France était en 1985-1986 de l'ordre de 400 millions de francs. La seule loi du 23 juillet 1987 fera plus que multiplier par deux ce volume.

Je répète cependant que nombreux sont les particuliers qui n'utilisent pas les procédures.

En février 1986, j'ai mis en place, je tiens à vous le rappeler, le Conseil supérieur du mécénat culturel, qui a pour vocation non pas d'encadrer la démarche de mécénat, mais simplement de donner des avis, notamment sur la nécessaire déontologie qui doit s'appliquer en la matière, surtout si l'on veut distinguer le mécénat du « sponsoring », entre guillemets - pardonnez-moi cette expression, pour laquelle je ne trouve pas sur-le-champ d'équivalent dans notre langue.

J'ai confié la présidence de ce conseil à M. David-Weill, dont toute la famille illustre cette démarche avec beaucoup de générosité et de compétence. Cette instance a décidé de mettre en valeur et de soutenir des actions exemplaires de mécénat culturel. Je souhaite l'en remercier devant la représentation nationale.

J'ai mis au surplus en place une procédure qui a porté sur 30 ou 40 millions de francs en 1987 et, en 1988, nous approcherons les 50 millions. Il s'agit d'une procédure de cofinancement analogue à celle qui est appliquée dans les pays anglo-saxons et qui est appelée *matching grants*. Elle consiste à délivrer de l'argent public à la condition que le porteur du projet soit lui-même porteur d'argent privé.

Cette procédure, appliquée depuis moins d'un an, a dégagé beaucoup d'argent. Je ferai le bilan à la fin de cette année. Ce sont 140 dossiers qui ont été examinés. Une centaine d'entre eux a reçu un avis favorable, 27 millions de francs ont été accordés et 35 millions de francs de fonds de mécénat privé ont parallèlement été collectés par les entreprises culturelles. J'affecterai quant à moi 50 millions de francs à cette opération, ce qui, en 1988, dégagea 75 millions de francs de fonds de mécénat privé environ - le chiffre est élevé.

Ainsi que l'a relevé ce matin M. de Gaulle, cette procédure, qui était nouvelle en France, est un véritable succès. Il faut la prolonger et l'amplifier.

D'autres mesures d'accompagnement seront prises. Par exemple, j'ai signé, juste avant l'été, une convention avec H.E.C. qui prévoit la formation des responsables des entreprises culturelles, notamment dans cette direction. En effet, la formation des principaux responsables des grandes entreprises culturelles françaises nous pose un véritable problème. Nous nous sommes engagés avec H.E.C. et I.S.A. à faire en sorte que cette formation puisse être dispensée.

En conclusion, monsieur le député, je vous dirai que mon ambition est d'agir afin que les créateurs et les responsables d'entreprises culturelles ne se heurtent plus, pour le finance-

ment de leurs projets, au monopole de l'Etat car cela n'est une bonne chose dans aucun domaine, mais c'est encore plus regrettable dans le domaine de la culture. L'Etat n'a pas à indiquer ce qui est bon ou ce qui est beau. Il doit simplement soutenir des initiatives de création. La politique suivie doit permettre à l'Etat d'avoir de nouveaux partenaires - l'entreprise, les collectivités décentralisées, les citoyens, enfin - à même de prendre des initiatives culturelles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est M. Pierre Ceyrac, pour poser sa seconde question.

M. Pierre Ceyrac. Monsieur le ministre, il est naturel pour tout gouvernement de vouloir laisser sa marque à ceux qui le suivent, un signe de sa part qui lui survive dans le paysage national.

Fidèle à la politique du tout-Etat socialiste, le ministre qui vous a précédé, M. Jack Lang, vous a permis d'hériter d'un ensemble de grands travaux qui alliaient un prestige indéniable à un poids insupportable pour les finances publiques. Pensons en particulier aux travaux du Grand Louvre et à l'Opéra de la Bastille.

Ces projets ont été réduits à l'initiative de votre gouvernement.

Votre politique consiste-t-elle désormais à faire du « sous-Lang » ? (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

J'entends déjà, bien sûr, votre argument : ce n'est pas uniquement l'ambition ou la taille des projets que vous avez contribué à réduire, mais c'est aussi leur poids considérable sur les finances publiques. Mais, ce que les personnes publiques ne peuvent seules assurer, une association entre les collectivités publiques et les entreprises privées, ou même de simples particuliers groupés, ne pourrait-elle le réussir ?

En d'autres termes, une politique ambitieuse en faveur du mécénat et de la philanthropie privés, dans le domaine artistique, par exemple, ne serait-elle pas à même d'inciter des capitaux privés à s'associer à l'argent public pour réaliser les grands projets dont la France a besoin ? C'est alors qu'au lieu de réduire l'œuvre de ceux qui vous précèdent, vous l'agrandiriez. Vous réussiriez du « sur-Lang » !

Ma question est la suivante : quelles mesures prendrez-vous pour associer aux collectivités publiques le mécénat privé - non seulement le mécénat d'entreprise mais également le mécénat individuel - au financement, à la conception et au développement futur des œuvres de prestige dont le rôle moteur et créatif sur la vie culturelle d'un pays comme la France n'est pas à démontrer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur Ceyrac, je voudrais répondre à votre seconde question, très pertinente, en vous donnant le plus d'éléments possible.

Les grands projets ne sont pas et n'ont jamais été, la propriété ni du Président de la République, ni de la majorité qui l'a soutenu. Pour ma part, j'ai toujours parlé des « grands travaux des Français ». Je trouve tout à fait choquant que, dans un grand pays moderne, on puisse s'attribuer ainsi la paternité d'investissements considérables qui ont été financés par les contribuables.

Jadis, comme aujourd'hui et, je l'espère, comme demain, ce sont les citoyens français qui ont financé, financent et financeront ces opérations. Ce sont les travaux des Français, je le répète, même si on peut les contester - nous sommes en démocratie - et je l'ai fait moi-même quand il a fallu le faire.

Je parlerai tout d'abord des projets qui sont les miens, pour vous montrer qu'ils sont à la fois plus modestes et plus réalistes. Ce sont non pas ceux du ministre de la culture, mais ceux de la République et je pense qu'ils ont leurs véritables utilités.

J'ai l'intention, dans les dix ou quinze années qui viennent, de réaménager, en « chassant », entre guillemets, les administrations parasites, le Grand Palais. Celui-ci mérite mieux que ce qu'il est aujourd'hui : il doit être ce vaste lieu au cœur de Paris qui pourrait accueillir toutes sortes d'initiatives culturelles. Il est occupé aujourd'hui par l'Université, par le ministère de l'intérieur et par toutes sortes d'autres administrations qui n'ont rien à y faire. Cette opération ne sera pas

très chère, mais elle sera très longue car il faudra régler les problèmes de logement. Voilà une opération qui peut être menée avec humilité et ténacité.

Nous allons affecter la salle du Jeu de Paume à des expositions d'art contemporain. Elle poursuivra cette voie royale qui, du Centre Pompidou au Grand Palais, via le Musée d'Orsay, tracera huit ou neuf kilomètres de culture dans Paris.

Les coûts sont accessibles : il ne s'agit pas de projets pharaoniques !

Rappellerai-je les coûts des trois grands projets qui restent à terminer à Paris ? Pour la Bastille, 2,3 milliards de francs ; pour la première tranche des travaux du Grand Louvre, 2 milliards ; pour la construction de la Cité musicale de la Villette, 700 millions de francs. Que la représentation nationale médite sur l'ampleur de ces chiffres ! Sur ces trois projets, j'ai adapté la politique du Gouvernement à la réalité.

En ce qui concerne le Grand Louvre, le Gouvernement a pris la décision d'échelonner l'opération sur les dix années qui viennent - on a mis beaucoup plus de temps que cela pour faire Versailles. Nous mettrons le temps nécessaire, que le pays est en mesure d'accepter, pour finir cette opération. Dès le printemps prochain, la pyramide de M. Pei sera ouverte et le public sera autorisé à emprunter les accès souterrains.

Nous avons prévu des interventions de mécénat dans l'opération du Grand Louvre pour une somme de l'ordre de 10 p. 100 de la somme restant à payer, soit de 200 à 300 millions de francs, dans les dix prochaines années. Voilà une perspective tout à fait acceptable. Nous ferons en sorte qu'une partie des mètres carrés disponibles puisse être privatisée et que le mécénat puisse encore s'investir dans d'autres lieux.

Quant à l'Opéra de la Bastille, nous avons, en août dernier, revu le projet. Dans la partie qui était réservée aux décors, des opérations qui feront la place à l'initiative privée sont envisagées.

S'agissant de la Cité musicale de la Villette, il n'y a pas de changement, ainsi que je l'ai dit ce matin. J'en ai pris la responsabilité.

La Cité musicale de la Villette concrétisera en fait le transfert du conservatoire de la rue de Madrid. C'est une opération que personne ne peut contester, envisagée depuis très longtemps et les travaux sont en cours. Cette opération fera véritablement honneur à notre pays et mettra en valeur sa façon d'aborder la formation musicale de ses jeunes musiciens.

Voilà, monsieur le député, ce que nous sommes en mesure de faire.

L'ampleur des chiffres, la volonté que vous affirmez de faire intervenir de l'argent privé, tout cela n'est pas contestable. Je rejoins cette volonté et je peux vous dire que la loi, sur le dispositif de laquelle je ne reviendrai pas, le permettra.

Peut-on aller plus loin ? Certainement, et je souhaite que, dans les années à venir, la réflexion sur le mécénat soit poursuivie. Vous avez sans doute eu l'occasion de visiter le palais Grassi, à Venise. L'entreprise Fiat en a réalisé la restauration et y a organisé des manifestations d'art exceptionnelles. Cet exemple nous montre que des entreprises peuvent participer à la réhabilitation du patrimoine ancien avec bonheur et intelligence. Je souhaite que mon pays aille également dans cette direction. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, je représente l'Assemblée nationale au conseil d'administration de Radio France internationale. C'est à ce titre que je vous ai d'abord écrit puis posé une question parue au *Journal officiel*. Je n'ai pas reçu de réponse. Je souhaitais appeler votre attention sur les graves dommages causés à Radio France internationale par les pannes très fréquentes et le dysfonctionnement permanent de T.D.F.

Cela nuit non seulement à la marche courante de Radio France internationale en dehors de l'Hexagone, mais aussi, et très gravement, à sa réputation internationale.

Quelles sont les mesures que vous avez prises ou que vous envisagez de prendre pour rendre désormais T.D.F. normalement opérationnelle ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur Deniau, permettez-moi de vous faire remarquer, en dépit de la grande estime que j'ai pour vous, que votre question relève du débat sur la communication que nous aurons dans une semaine exactement, le 6 novembre. Aujourd'hui, ce sont les crédits de la culture que nous examinons.

Je m'efforcerai cependant de répondre à votre question, mais je souhaiterais que l'on reporte les autres questions sur la communication au 6 novembre, ainsi, d'ailleurs, que plusieurs parlementaires l'ont souhaité ce matin.

Je suis venu devant la commission des affaires étrangères pour informer les parlementaires sur la situation de R.F.I. Mon sentiment est que nous devons consentir pour cette radio le même effort que celui dont ont bénéficié les radios allemandes ou britanniques qui ont la même vocation de diffusion vers l'extérieur. Or, aujourd'hui, nos efforts ne sont pas aussi importants que ceux des Britanniques ou des Allemands.

Je souhaite que les pannes que vous avez évoquées, et qui sont effectivement imputables à T.D.F., soient moins nombreuses grâce aux des crédits dont pourra disposer cet organisme.

T.D.F. est confrontée à une modification de son statut, du fait de la loi du 30 septembre 1986. Je suis convaincu que cette modification lui permettra de dégager les ressources nécessaires pour rendre les pannes moins fréquentes.

M. le président. La parole est à M. Jacques Chartron.

M. Jacques Chartron. Vous connaissez, monsieur le ministre, les tapisseries d'Aubusson. Vous en avez certainement admiré dans les musées, les expositions, voire dans des locaux particuliers ou dans les édifices publics.

Pourtant, aujourd'hui, cette partie importante de notre patrimoine artistique et culturel traverse une crise qui, si des mesures ne sont pas rapidement prises, peut conduire à la disparition de ce mode d'expression artistique.

Il existe, bien entendu, des problèmes internes à la tapisserie d'Aubusson : coûts de production élevés, désintérêt des jeunes pour le métier de lissier, désaffection des milieux artistiques pour cet art, résistance de la tradition au détriment de l'art contemporain, concurrence de certaines techniques qui n'ont pas grand chose à voir avec celle de la tapisserie.

Le principal problème de la tapisserie d'Aubusson n'est cependant pas là, mais dans l'insuffisance, voire l'absence de promotion.

Monsieur le ministre, toutes les composantes locales de la profession viennent de créer une association pour le développement et la promotion de la tapisserie d'Aubusson, décidant ainsi de prendre en charge et de tenter de résoudre leurs problèmes internes.

Les premières réflexions et les propositions qui ont été formulées au sein de cette association ont permis à toutes les parties intéressées par la tapisserie d'Aubusson de prendre conscience de la situation, et, à mon sens, il s'agit d'un point très positif.

Parallèlement à ma demande, vous avez bien voulu faire mettre à l'étude par vos collaborateurs ce problème essentiel pour l'avenir artistique, culturel et économique d'une ville dont le nom évoque symboliquement la tapisserie.

Sur le plan de la promotion proprement dite, les moyens, tant techniques que financiers, dont dispose l'association restent cependant très faibles. En effet, la promotion de la tapisserie d'Aubusson doit avoir lieu au plan national et international et, actuellement, ni les lissiers aubussonnais, ni la commune d'Aubusson, ni même le département de la Creuse ne peuvent, seuls, assurer cette promotion de manière efficace.

Je ne me serais pas permis, monsieur le ministre, d'intervenir dans la discussion de la loi de finances pour aborder un problème purement local. Si je le fais, c'est que la tapisserie d'Aubusson est depuis plusieurs siècles l'un des fleurons de l'art français que la France se doit de conserver.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de m'indiquer si vous entendez, dans le cadre des crédits que votre ministère réserve chaque année à la promotion de notre patri-

moine tant en France qu'à l'étranger, faire en sorte que la place de la tapisserie d'Aubusson soit à la mesure de son importance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je connais l'attachement que vous portez depuis toujours à la tapisserie d'Aubusson. Le ministère de la culture et de la communication et moi-même portons un intérêt réel et très soutenu à l'art de la tapisserie, l'un des métiers d'art les plus prestigieux de notre tradition. Il constitue d'ailleurs encore, mais de nombreuses personnes l'ignorent, un vrai gisement de créations pour bien des femmes et des hommes.

Je citerai deux exemples de nos efforts. D'une part, le retour de la manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais dans la ville même. Les bâtiments financés par celle-ci sont prêts depuis quelques semaines et le transfert des métiers débutera tout prochainement. D'autre part, l'aide que le ministère a apporté au musée de la tapisserie d'Angers dont les nouvelles salles ont été inaugurées en 1987.

Certes, Aubusson occupe une place privilégiée dans l'art français de la tapisserie. Néanmoins, celle-ci dans son ensemble, doit s'adapter à l'évolution du goût du public et à la recherche dans le domaine du textile et des techniques de travail. Vous-même, monsieur le député, avez bien précisé que les lissiers d'Aubusson, qui traversent une crise économique depuis de nombreuses années, sont prêts à affronter ces modifications du comportement et de la technique.

Le ministère de la culture aide déjà dans des proportions importantes la tapisserie d'Aubusson et de Felletin. Chaque année, le mobilier national commande pour l'Etat des tapisseries d'artistes réalisées dans les ateliers d'Aubusson et de Felletin. Nombre d'entre vous les connaissent car ces tapisseries meublent ce qu'on appelle les palais nationaux. Le montant de ces commandes représente de 650 000 francs à 800 000 francs annuellement. Les crédits, répartis sur place entre les ateliers, contribuent à assurer la vie des entreprises.

En outre, l'Etat offre aux lissiers d'Aubusson l'usage de cartons originaux que nous commanderons à des artistes. Ils permettent aux ateliers de travailler sans supporter le coût de la création originale. Il n'est évidemment pas question - et d'ailleurs je sais que ce n'est pas ce que vous souhaitez, monsieur le député - de donner à la tapisserie d'Aubusson un statut d'économie assistée ni de procéder à une sorte de nationalisation déguisée des ateliers. Ailleurs, les lissiers, loin de le demander, y seraient totalement opposés, et c'est à leur honneur.

Les lissiers ont choisi, je crois, la bonne voie, depuis un an maintenant, grâce notamment à l'action conjuguée des élus de la ville, du département - tout particulièrement grâce à vous, monsieur le député - et à l'action de l'Etat, par le biais du préfet de la Creuse - et de la profession tout entière. Ils ont déjà dû se constituer en association, créer et déposer une marque commerciale. C'est un élément important de publicité et de protection contre les imitations.

M. Jean-Pierre Delafande. Tout à fait !

M. le ministre de la culture et de la communication. Les lissiers ont également commandé, avec l'appui de l'Etat, une étude à un cabinet privé, dont je retiens deux des conclusions parce qu'elles m'ont semblé fort intéressantes. Je suis prêt à les soutenir.

D'abord une exposition itinérante pourrait être organisée en France et à l'étranger. Présentant l'éventail des productions des ateliers d'Aubusson, elle serait destinée à favoriser leur commercialisation. Je suis favorable à une telle initiative.

En outre, un effort de publicité et de promotion de la tapisserie d'Aubusson par le biais de la presse et des professionnels doit être entrepris afin de « recréer », bien évidemment, le goût du public.

S'agissant du premier point, monsieur le député, je suis prêt à verser une subvention pour vous aider à constituer une telle exposition.

Pour ce qui est du second point, il n'est guère de mon ressort de favoriser les actions au niveau des médias d'une profession déterminée.

Néanmoins, je suis prêt, je le dis devant vous, et je suis heureux de vous l'annoncer, à accepter que mon département ministériel, à titre tout à fait exceptionnel, compte tenu de la

situation, participe pour un montant raisonnable - de l'ordre de deux cent mille francs - à une telle action de promotion, à condition qu'elle ait été préparée par des professionnels de haut niveau et qu'elle soit estimée pertinente par les organismes chargés du commerce extérieur que le préfet de la Creuse doit saisir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. L'exposition « Parlez-vous français ? », qui s'est tenue au centre Pompidou pendant le premier semestre, a rendu compte de l'histoire et de la situation de la langue française, élément privilégié de notre identité nationale, dans d'excellentes conditions. Elle a connu un très grand succès public.

Cette exposition mériterait d'être pérennisée dans une salle parisienne : il y a des dizaines de musées de peinture, mais aucun musée n'est consacré à notre langue. L'opération demanderait des crédits très faibles - encore faudrait-il les prévoir - et occuperait une surface relativement réduite. Il faudrait un local de l'ordre de deux cents à trois cents mètres carrés. A ce sujet, je vous ai écrit en vous envoyant une note technique assez poussée, mais je n'ai pas reçu de réponse. Je souhaiterais, monsieur le ministre, vous entendre dire que vous allez vous en préoccuper et que vous allez installer cette exposition dans Paris.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion de visiter moi-même cette exposition en compagnie de Mme Michaux-Chevry et de M. Santini. Cette visite m'a enchanté. J'ai considéré, et j'ai confronté ce sentiment avec celui de beaucoup de visiteurs, qu'il s'agissait d'une des plus belles expositions, des plus utiles, des plus intéressantes que notre pays ait pu organiser dans l'année qui vient de s'écouler.

M. Xavier Deniau. Fort bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage devant vous à ses organisateurs. Je souhaite que les parlementaires qui n'auraient pas pu avoir l'occasion de visiter cette exposition puissent s'y rendre. Elle retrace de façon très intéressante l'histoire de notre langue. Par l'intermédiaire de travaux de chercheurs du C.N.R.S., on a reconstitué ce qu'elle a pu être à des époques différentes. On entend quel a pu être le français de Louis XIV, de Jeanne d'Arc ou de Napoléon. Ce travail considérable mérite effectivement d'être mieux connu.

Depuis, l'exposition a été présentée en divers endroits avec un très grand succès, notamment dans le hall de Radio-France, où le Premier ministre lui-même est venu. Deux exemplaires de l'exposition circulent en ce moment, le premier à Vienne, au centre culturel ; le second doit faire un véritable tour de France, en commençant par Toulon - et pardonnez-moi si je cite cette ville que je connais bien : j'aime beaucoup cette exposition !

Je suis tout à fait prêt, monsieur le député, à apporter mon concours et celui de mes services à une initiative ou à une recherche d'un lieu permanent d'implantation de cette exposition, ou de telle ou telle de ses composantes - je pense en particulier au système de visualisation sur minitel, que vous avez probablement pu apprécier, de la répartition par département des noms de famille. Cette partie, extrêmement intéressante, a connu un très grand succès public. Elle attend, pour être diffusée, l'accord de la commission nationale informatique et liberté, puisqu'il s'agit d'informatique et de noms de personnes.

Des problèmes de maintenance et d'obsolescence des matériels ou d'une partie du contenu se poseront sans doute. Mais une installation fixe peut effectivement constituer un complément utile à la circulation de l'exposition qui doit continuer en France ou à l'étranger, dans sa forme complète ou sous des formes allégées.

Monsieur le député, je demanderai dans les jours qui viennent à mes services d'étudier le lieu d'implantation. Je vous ferai part des résultats de cette étude très vite, dans les deux ou trois mois qui viennent. Je serais heureux que l'on puisse effectivement trouver un lieu qui permette à l'exposition d'être davantage regardée et écoutée - puisqu'il s'agit du plus beau de notre patrimoine, notre langue.

M. Xavier Deniau. J'en prends acte, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre, je vais revenir sur la situation du cinéma dont on a abondamment traité ce matin, à commencer par MM. les rapporteurs de Gaulle et Fuchs. Votre réponse au sujet de la production, était tout à fait juste.

Le cinéma français ne se heurte pas à un problème de production. Nous avons, Dieu merci, une production de qualité qui est la conséquence du génie propre de notre culture. Nous sommes au deuxième rang de l'industrie cinématographique mondiale pour la production.

Les difficultés se présentent avec la diffusion. Vous avez évoqué, tout comme nos rapporteurs, la qualité insuffisante des salles et la baisse de leur fréquentation. L'Etat, je le sais bien, a souvent du mal à réagir rapidement, compte tenu de la lourdeur des procédures - c'est la rançon de son sérieux. Mais je me demande malgré tout si, en liaison avec votre collègue le ministre d'Etat chargé de l'économie et des finances, il ne serait pas possible d'envisager rapidement la mise en œuvre d'une procédure d'incitation à l'investissement pour la rénovation de salles, en particulier des salles de grande audience.

Les professionnels de la diffusion cinématographique se sont efforcés de répondre à la demande des années soixante et soixante-dix ; ils ont donc multiplié les petites salles devenues désormais obsolètes. Avec la baisse actuelle de la fréquentation, ils n'ont plus suffisamment de trésorerie. Les financements pour faire face à une nouvelle demande leurs font défaut. Le public veut du grand spectacle. Les distributeurs doivent rénover leurs salles car c'est la condition de la survie du cinéma.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, dans votre réponse, de ne pas opposer le cinéma et la télévision, deux arts complémentaires. D'un côté, il ne peut pas y avoir de bonne télévision sans un bon cinéma mais, de l'autre, le bon cinéma suppose la diffusion. Ne pourrions-nous être imaginatifs et mettre rapidement à la disposition des industriels, actuellement étranglés, une procédure d'investissement à la rénovation des salles ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Je remercie M. Delalande de la pertinence de sa question et de sa grande complaisance. Ma réponse sera résolue et un peu banale : oui ! Je vais m'expliquer un peu plus.

J'ai essayé de montrer, mais cela n'a pas toujours été ni entendu ni compris, que le processus qui a abouti à la situation actuelle dérivait finalement d'une conception qui rapprochait à tort l'art du cinéma et celui de la télévision : petites salles à confort réduit, accueil modeste, écran exigu et son insuffisant. Le public souhaitait à l'époque, dans les années soixante, soixante-dix, qu'il en soit ainsi. Mais aujourd'hui, l'évolution se heurte à la télévision : on ne va pas sortir de chez soi pour aller voir un spectacle très proche ou assez proche de celui de la télévision. Des salles comme le Kinopanorama, à Paris, montrent tous les jours, par leur fréquentation que la solution inverse - confort accru, grand écran, son dolby stéréo, accueil sympathique - avec un vrai spectacle et une vraie rareté, avait du succès. Lorsque l'on s'approche du théâtre, le public vient.

Il existe donc un problème d'investissement pour les exploitants parce qu'une reconversion des salles est nécessaire. Monsieur le député, parce que vous l'avez souhaité, et la majorité avec vous, et après m'en être entretenu avec M. le ministre des finances, il y a vingt-quatre heures maintenant, je vais procéder, dans les heures qui viennent, à la nomination d'un expert qui va étudier, avec la profession, les mesures fiscales, réglementaires, économiques qui permettront à cette profession de ne pas subir de plein fouet la désaffection du public - une désaffection, c'est vrai, due en grande partie à la télévision.

Une des missions de l'expert sera de mettre au point avec le ministère des finances la procédure d'incitation à l'investissement que vous avez souhaitée : il s'agit de permettre la reconversion des salles dont les propriétaires souhaitent s'orienter vers une meilleure appréhension des goûts du public.

Ma réponse est donc affirmative, monsieur le député, je le répète. L'expert sera nommé dans les prochaines heures. Il pourra s'attacher à ce problème. D'ailleurs, je souhaite qu'il rencontre les parlementaires qui auront à s'exprimer sur ce sujet.

M. Bernard Schreiner. Tous les parlementaires !

M. Jean-Jack Queyrenne. Sans exception !

M. le ministre de la culture et de la communication. Nous aurons ainsi dans les jours à venir - car je ne souhaite pas aller lentement - à proposer à la profession, après l'avoir entendue, toute une série de mesures qui lui permettront de passer ce cap difficile.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. René Benoit.

M. René Benoit. Monsieur le ministre, lors de votre arrivée au ministère de la culture et de la communication, vous avez voulu assigner à votre politique deux grandes priorités.

Je me réjouis de vous voir cette année non seulement poursuivre, mais accentuer l'effort entrepris l'an passé pour l'une d'entre elles, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. Je me réjouis plus encore de voir votre volonté confortée par une loi de programme.

Dans ma question, je m'attacherai à plaider la cause de la province et donc des communes, propriétaires à 62 p. 100, je le rappelle, du patrimoine national classé.

Je sais pouvoir être entendu puisque vous avez inscrit dans votre projet de budget l'accroissement des crédits accordés à la province, en même temps que vous avez souhaité le renforcement de la politique contractuelle en voulant considérer les élus comme des partenaires à part entière.

Il vous faut, il nous faut réussir, et il convient de s'en donner les moyens. Pour réussir, vous pouvez compter, bien sûr, sur vos services, notamment sur les directions régionales des affaires culturelles, qu'il faudra doter de moyens suffisants et de responsabilités accrues, mais aussi et surtout sur les communes. Vous avez, monsieur le ministre, le pouvoir d'orientation, d'incitation ; elles ont le pouvoir de l'initiative, de la réalisation, de l'animation.

Il vous faut non seulement compter avec elles, mais vous appuyer sur elles, conforter leurs initiatives : en un mot, vous devez les aider en les ayant comme partenaires.

Les villes d'art et d'histoire, plus concernées que d'autres, jouent dans la sauvegarde et l'animation du patrimoine un rôle moteur. Elles sont le levier dont vous avez besoin pour mettre en œuvre vos priorités. Elles sont la plus-value de votre politique.

Le succès de la formule est aujourd'hui reconnu et il faut en attribuer le mérite à la caisse nationale des monuments historiques et des sites qui l'a lancée.

Cependant, la dynamique semblerait marquer le pas. Si la caisse nationale des monuments historiques et des sites, dont ce n'est pas la vocation première, venait à ne plus avoir les moyens ou la volonté de développer cette action, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous en preniez la direction.

Vous êtes à l'écoute des élus, ils le savent. Ceux des villes d'art et d'histoire, en particulier, comptent sur vous.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, me préciser vos intentions sur cette question qui me tient à cœur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je sais combien cette question vous tient à cœur.

Je le sais pour deux raisons que je tiens à évoquer devant la représentation nationale car elles sont à votre honneur.

D'abord, dans votre département et dans votre ville, vous avez accompli un travail tout à fait exemplaire de préservation du patrimoine - je m'y suis rendu et j'ai été très frappé de la qualité du travail conduit par les élus, par le maire notamment, dans votre commune.

Ensuite, vous animez au sein de l'Assemblée un groupe d'études sur les villes d'art et d'histoire. Ayant eu l'occasion de rencontrer ce groupe, je me suis réjoui du dialogue très courtois, très positif que nous avons pu engager.

Ma réponse à votre question, monsieur Benoit, ne peut être que positive. La politique du patrimoine est aujourd'hui placée, c'est vrai - j'ai employé moi-même le mot - sous le signe du partenariat. Les partenaires de l'Etat sont multiples. Le premier - avant même les associations, dont j'ai toujours salué le rôle, avant les particuliers - est constitué par les collectivités dont vous avez rappelé qu'elles possédaient plus de 60 p. 100 des monuments historiques. Avec ces dernières, mon ministère traite d'abord des problèmes posés par les monuments dont elles sont propriétaires. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir souligné l'amélioration qu'apportera la loi de programme sur ce point.

Au-delà des problèmes de travaux qui, si lourds soient-ils, sont censés être occasionnels, il est bon que des villes ou des « pays », au sens romain du terme, *pagus*, manifestent d'une manière permanente leur intérêt pour leur patrimoine et sa valorisation. Tel est le sens de la démarche des villes d'art et d'histoire, démarche qui ne se limite d'ailleurs pas aux villes qui ont passé des conventions avec la Caisse nationale des monuments historiques et des sites. En tant que maire, ayant signé la dernière convention pour ma ville, je suis très attaché à cette action.

Je ne vois donc que des avantages à ce que ces villes se regroupent. Vous avez vous-même donné l'exemple en Bretagne. Il commence à être suivi. Il est exact, monsieur le député, que la Caisse nationale des monuments historiques et des sites éprouve quelques difficultés à répondre aux demandes nouvelles présentées par certaines collectivités pour bénéficier du label « Ville d'art et d'histoire », et cela, je le dis avec beaucoup de force, en dépit de l'augmentation de 10 p. 100 de la ligne prévue dans le projet de budget de 1988. C'est que, tout simplement, les demandes affluent.

Les difficultés tiennent bien sûr à la situation budgétaire de la caisse. Un redressement a été engagé par les nouveaux responsables. A cet égard, je félicite M. Dominique Léger, sous l'autorité de qui se déroule ce redressement qui n'a pas encore permis de reconstituer une capacité d'intervention supplémentaire. Cela étant, la procédure manque sans doute de souplesse. Des aménagements pourraient y être apportés afin de ne plus faire dépendre l'attribution du label de l'engagement de tout un programme financier. Dans certaines limites, il s'agit ainsi de faire du « sur-mesure ».

Je vais demander immédiatement aux responsables de la caisse d'engager très rapidement une réflexion en ce sens et je vous propose, monsieur le député, afin d'apporter une première réponse à votre préoccupation, non seulement de relancer cette dynamique mais de venir moi-même, le mois prochain, devant le groupe d'études Villes d'art et d'histoire que vous avez constitué, pour engager avec vous le redressement nécessaire, sur la base des crédits que j'ai évoqués, et pour envisager éventuellement la modification à laquelle vous faites allusion. Cela permettrait assurément de maintenir - et c'est l'essentiel - votre volonté, que l'Etat a reprise, de faire des villes d'art et d'histoire l'un des éléments essentiels de la politique du patrimoine.

Je suis tout prêt à engager cette réflexion et, dans le mois qui vient, je le répète, à nouer le dialogue avec votre groupe de travail.

M. le président. La parole est à M. Pierre Montastruc.

M. Pierre Montastruc. Monsieur le ministre, j'observe avec satisfaction que les crédits consacrés par le ministère de la culture à la restauration des monuments historiques traduisent un réel effort. Ainsi se trouve confirmée une priorité amorcée l'an dernier et qui procède du souci louable de mieux répartir les interventions de l'Etat sur l'ensemble du territoire, de rétablir l'équilibre entre Paris et la province.

Ces orientations vont dans le bon sens. Mais il m'apparaît essentiel, en complément des opérations mêmes de restauration, d'appuyer des actions d'animation que je considère tout aussi importantes pour la valorisation de notre patrimoine et qui sont très souvent conduites par des associations de sauvegarde ou de défense agissant à titre bénévole.

Ne serait-il pas juste de soutenir financièrement leurs projets lorsqu'ils contribuent soit à sauvegarder, soit à valoriser des éléments du patrimoine, actions qui peuvent constituer, surtout en milieu rural, autant de facteurs de stimulation et de développement économique ?

Je saisis cette occasion pour appeler votre attention sur un autre élément du patrimoine monumental qui, pour ne pas être protégé, mérite intérêt. Il bénéficie déjà de crédits au

titre du patrimoine rural non protégé, mais ceux-ci sont, pour l'heure, principalement affectés à la sauvegarde d'édifices religieux. Vous avez déjà donné en début de séance un commencement de réponse à la question que je vais maintenant vous poser, et je vous en remercie.

Ne serait-il pas souhaitable que les communes rurales, propriétaires de bâtiments présentant un intérêt architectural certain, mais dont la conception peut être inadaptée aux besoins actuels, puissent être incitées financièrement à les réutiliser ? De telles mesures pourraient concourir à réaliser, dans certains cas, à moindre coût, des équipements nouveaux dont les communes souhaitent se doter et à préserver l'unité architecturale de nos villages. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vous remercie de votre question, monsieur le député, car elle prolonge le débat que nous avons depuis ce matin autour d'une des responsabilités essentielles de l'Etat : celle du patrimoine. Il est vrai que la politique du patrimoine forme un tout et qu'on ne peut pas dissocier l'action qui sera menée sur la cathédrale de Reims de l'action qui peut et doit être menée sur la petite chapelle romane située au fin fond d'un département français. Nous avons le devoir de veiller à l'une et à l'autre.

Au centre de ce dispositif figurent bien sûr les travaux de restauration des monuments historiques, c'est-à-dire la loi de programme dont l'examen vient de commencer au Sénat et qui sera votée, je l'espère, dans les jours qui viennent.

Mais, au-delà de cet accroissement de l'effort direct de l'Etat, il faut parvenir à ce que j'ai appelé moi-même une véritable mobilisation générale des Français autour de leur patrimoine, car il s'agit là du fondement même de leur identité et de leur démarche en tant que nation.

C'est pourquoi vous avez raison de souligner l'importance des actions d'animation au sens large du terme. J'ai tenu, je vous le rappelle, à accroître en 1988 l'effort du ministère de la culture dans ce domaine, mais en fixant une condition. Il faut que ces aides - notamment aux associations, dont le rôle est capital - correspondent à de vraies priorités et qu'elles aient un véritable effet d'entraînement.

L'accroissement des crédits sera général en la matière, mais il portera principalement sur deux points :

La formation, d'une part, avec un doublement des crédits consacrés aux bourses - 1 million de francs contre 500 000 francs en 1987 - et aux actions éducatives, c'est-à-dire aux classes du patrimoine, dont nous avons doublé le nombre chaque année puisqu'elles passeront de 150 en 1986 à 600 en 1988.

L'animation proprement dite, d'autre part, avec un encouragement aux opérations innovantes selon la procédure du cofinancement que j'évoquais ce matin et dans l'esprit de la mission « Patrimoine 2000 ». Ainsi, 3 millions de francs seront proposés cette année au conseil supérieur du mécénat.

Je voudrais insister sur l'enjeu que représente à cet égard le tourisme culturel. J'ai signé, voici trois semaines, avec mon collègue Jean-Jacques Descamps, dans le cadre du forum du patrimoine, la première convention d'ensemble entre nos deux ministères. Sur cette base, nous allons lancer, dès 1988, des opérations pilotes, en nous appuyant sur les pôles qui commencent à se constituer ici ou là.

Je sollicite bien entendu vos recommandations et vos conseils dans cette affaire, car nos préoccupations rejoignent les vôtres et nous suivons avec intérêt les actions que vous soutenez dans votre département. Je me souviens en particulier du vrai choc artistique que j'ai reçu à Saint-Bertrand-de-Comminges, et je profite de l'occasion pour féliciter tous les acteurs de cette magnifique initiative.

Vous avez également évoqué le patrimoine rural non protégé. Les petites communes sont très attachées à cette action. Elle bénéficiera, bien entendu, de la garantie que nous apporte la loi de programme.

Il est exact que les crédits de cette ligne budgétaire vont surtout aux édifices religieux. C'était du reste l'intention du Parlement quand il les a votés en 1980. Mais il n'était pas du tout exclu, et cela se pratique maintenant, d'aider d'autres types de bâtiments sur cette enveloppe. Ce soutien me semble particulièrement justifié quand il s'agit de faciliter des réutilisations, formule dont vous avez souligné tous les avantages.

Je souhaite simplement, ici comme ailleurs, qu'il n'y ait pas de saupoudrage de crédits et que l'intervention du ministère porte sur des opérations exemplaires, susceptibles d'être imitées ensuite.

Je rappelle, enfin, que le ministère de l'équipement disposait, avant 1981, de crédits à cet effet sur le budget du fonds d'aménagement urbain. Par la suite, ces crédits ont été transférés aux collectivités locales.

Monsieur le député, je connais les initiatives que vous avez prises dans votre département. Vous pouvez donc compter sur la volonté qui est la mienne, par l'intermédiaire des chartes signées avec les départements, d'aller dans le sens d'une réhabilitation du patrimoine rural non protégé. Le véritable interlocuteur de l'Etat dans ce domaine, c'est en effet le département. Je suis à votre disposition pour engager avec le vôtre les discussions nécessaires.

M. Pierre Montestruc. Je vous en remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. René Benoît.

M. René Benoît. Monsieur le ministre, vous avez rappelé dans votre intervention à la tribune que 1988 serait l'année de la danse en France et que vous aviez décidé à cette occasion de mettre en place un véritable plan de développement de la danse équivalent à celui que Marcel Landowski avait mis en place, avec le succès que l'on sait, en faveur de la musique. Je me réjouis - et avec moi, je le sais, l'ensemble des professionnels de la danse - de votre initiative. Ce secteur trop délaissé avait besoin, en effet, de ce renouveau de l'action publique.

Pourriez-vous nous préciser le contenu de ce plan de développement et les moyens que vous entendez lui consacrer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, il est exact que la danse est maintenant pratiquée par de très nombreux Français, surtout des jeunes mais pas uniquement. J'ai rappelé récemment que le nombre de jeunes Français, amateurs ou professionnels, qui pratiquent l'art de la danse est aujourd'hui le même que celui des licenciés de football. On parle bien souvent des seconds, on ne parle pas beaucoup des premiers !

Dès mon arrivée au ministère de la culture, j'ai créé, au sein de la direction de la musique, une délégation à la danse. Elle est aujourd'hui assumée par une femme tout à fait remarquable à qui je souhaite rendre hommage, puisque c'est elle qui a monté toutes les opérations de l'Année de la danse avec mon administration : Brigitte Lefèvre.

Ensuite, j'ai créé un conseil supérieur de la danse qui a été confié à M. Essner, dont le nom n'est ni contesté ni contestable.

J'ai enfin élaboré un plan de développement de la danse qui prévoit, pour 1988, une augmentation des crédits de 37 p. 100. Pour illustrer cette volonté d'aller de l'avant, je voudrais rappeler les mesures que nous avons prises et qui ne sont que le début d'un plan qui doit s'échelonner sur plusieurs années pour faire de la danse cet art du XX^e siècle dont Maurice Béjart est l'illustration.

Pour l'enseignement et la formation, d'abord, il fallait créer un cadre législatif et réglementaire. Deux textes sont en cours d'élaboration.

Le premier est le projet de loi que le Sénat a adopté dans la nuit sur les enseignements artistiques.

Le second, que la profession attend depuis de nombreuses années - dix ans, me dit-on -, est le texte instituant un diplôme obligatoire pour toute personne désireuse d'enseigner la danse en France. Le maire que je suis a parfois vu des femmes et des hommes se lancer dans l'enseignement de la danse sans avoir les qualifications nécessaires. Quand on sait qu'il s'agit de la morphologie, du corps de jeunes adolescents, on peut être légitimement inquiet. Ce second texte est prêt : il sera soumis au conseil des ministres avant la fin de l'année.

Il faut également développer l'enseignement de la danse à l'école. Aussi avons-nous lancé des actions communes avec l'éducation nationale et réalisé des projets audiovisuels à caractère pédagogique.

Le renouvellement de l'enseignement spécialisé est assuré, au prix de crédits supplémentaires, grâce à un renforcement de l'apprentissage de la danse dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat et grâce au renouveau des infrastructures de l'enseignement professionnel.

Ainsi, le C.N.S.M. de Lyon, qui représente un investissement considérable, sera inauguré dans les prochaines semaines.

Ainsi, le volet « danse » de la Cité musicale de La Villette sera confié à Christian de Portzamparc, qui a montré tout son talent à l'école de danse de Nanterre.

Ainsi, les écoles de danse de Nanterre et de Marseille poursuivent leur mission. L'école de Nanterre est probablement la plus belle école de danse au monde. Elle fait honneur à la qualité exceptionnelle du ballet de l'Opéra de Paris.

Le deuxième volet de ce plan concerne la création chorégraphique.

Nous avons voulu diversifier les aides afin de les adapter à la variété des situations : aide aux projets, aide aux compagnies indépendantes, aide à la création musicale et chorégraphique. Dans les trois cas, il y a une augmentation des crédits.

Nous avons accru de 40 p. 100 les subventions accordées aux trois compagnies phares de la chorégraphie française : Dominique Bagoué, Maguy Marin et Jean-Claude Galotta. Ces trois compagnies sont l'honneur de la danse française dans le monde. Deux d'entre elles tournent actuellement au Brésil, dans une opération conjointe. Elles méritaient cette augmentation.

J'ai également pris la décision de créer trois nouveaux centres chorégraphiques : à Orléans, à Tours et à Douai.

Enfin, j'ai annoncé hier que M. Patrick Dupont, un des plus grands danseurs du monde, avait été nommé directeur du centre de Nancy. Je crois qu'il donnera à cet établissement un rayonnement exceptionnel.

Bien entendu, j'ai souhaité poursuivre la revalorisation de l'action menée par le ballet de l'Opéra de Paris. Grâce à la construction de l'Opéra de la Bastille, il pourra se produire bien davantage au Palais Garnier. Les tournées en France et à l'étranger seront beaucoup plus nombreuses que jadis. Au Palais Garnier, M. Noureev a été reconduit dans ses fonctions de directeur de la danse et j'ai confié à M. Cartier la responsabilité d'animer l'ensemble de la programmation. Le corps de ballet de l'Opéra de Paris est probablement l'un des plus beaux du monde.

Le dernier volet du plan a trait à la diffusion de la danse, qui est un élément très important pour son renom.

Nous avons fait en sorte que la danse puisse se rapprocher de l'audiovisuel, notamment grâce aux crédits alloués à la SEPT, qui a affecté 18 millions de francs à l'achat de programmes consacrés à la danse et à la chorégraphie.

Aux mêmes fins, j'ai créé des institutions comme Châteauvallon, théâtre national de la danse et de l'image qui assure la liaison avec l'audiovisuel et le cinéma, ou comme la cinémathèque de la danse. Et c'est dans le même esprit que le festival de Cannes consacrera, l'année prochaine, une partie de ses programmes à la danse.

Enfin, pour renforcer les structures et les aides à la diffusion, nous allons lancer une grande enquête sur le public de la danse, comme nous l'avions fait l'an dernier sur le public du théâtre, nous allons développer une politique d'équipement en faveur des lieux de spectacle et des maisons de la danse - inventaire national, aide à l'équipement - et nous allons renforcer les aides à la diffusion par les crédits déconcentrés de l'O.N.D.A. et du service des affaires internationales.

La volonté que nous avons de mobiliser de nombreux partenaires - collectivités décentralisées, pays étrangers, mécénat - dans le cadre de l'Année de la danse, nous permettra de faire de 1988 une année exceptionnelle. L'un de ses points culminants sera la tournée de Maurice Béjart en France. Et je ne désespère pas de faire en sorte que le ballet de l'Opéra de Paris puisse effectuer une tournée en Union soviétique, avec à sa tête M. Noureev, qui n'a jamais eu l'occasion d'y retourner. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Renée Soum.

M. Claude-Gérard Marcus. M. Lang n'est pas là ?

Mme Renée Soum. Monsieur le ministre, ma question a trait au cinéma français et vous ne serez pas surpris si notre diagnostic ne correspond pas au vôtre.

M. Francis Dalettre. Ce n'est pas d'aujourd'hui !

Mme Renée Soum. En effet, tout le monde s'accorde à le reconnaître, jamais le cinéma n'avait été autant pris en considération par les pouvoirs publics que de 1981 à 1986 : aide aux créateurs, ouverture de salles dans les coins les plus reculés, fêtes du cinéma, dialogue avec les nouvelles chaînes de télévision, prise en compte de l'enseignement du cinéma, eh oui ! politique visant à attirer de grands réalisateurs. Grâce à cette volonté politique, le cinéma s'était imposé comme un enjeu de taille et comme un fait culturel essentiel, ce qui avait contribué au redressement de la situation cinématographique française.

Que s'est-il passé depuis ? On est revenu aux chiffres de 1980 en un an et demi : une véritable catastrophe pour le cinéma français, qui traverse une crise alarmante ! La colère, l'angoisse des artistes, des exploitants de salles et de tous les professionnels, qui s'exprimaient légitimement et avec force hier encore, en porte témoignage.

Vous dites, monsieur le ministre, vouloir organiser une concertation pour mettre un terme à cette crise. Il est grand temps que vous sortiez de votre réserve, et mieux vaut tard que jamais ! Mais pouvez-vous nous préciser si cette concertation annoncée relève d'une volonté réelle de dialogue, de travail, de réflexion avec les professionnels - ce qui éviterait qu'elle ne tourne court comme celle du 20 octobre - ou s'il s'agit simplement d'une annonce publicitaire de circonstance.

Si la première hypothèse, qui est celle que je souhaite, qui est celle de la raison et de l'intérêt général, est la bonne, alors, il ne suffit pas, pour empêcher la déstabilisation complète de l'industrie cinématographique, d'annoncer à cette tribune les mesures que vous disiez vouloir prendre, car vous ne nous avez pas convaincus. Il faut aussi réduire la diffusion des films sur les médias, car cette surabondance des longs métrages sur le petit écran, que vous avez encouragée, est l'une des causes de la désaffection du public vis-à-vis des salles. Il faut exiger le respect des quotas de films français sur les écrans de télévision. Si, pendant le premier semestre, c'était à peu près convenable (*Ah ! sur les bancs du groupe U.D.F.*), depuis juin ce n'est plus le cas.

Ce serait à la C.N.C.L. de faire son devoir, mais elle ne le fait pas.

M. Jacques Limouzy. On l'en empêche !

Mme Renée Soum. Il faut enfin prendre des mesures d'ordre économique, fiscales ou parafiscales, qui ne soient pas dérisoires, pour empêcher les salles d'exploitation de fermer, en particulier dans les petites villes, où la projection en salle risque de disparaître totalement.

Oui, monsieur le ministre, il est indispensable d'établir un diagnostic sans faille pour redonner une bonne santé au cinéma. Il ne suffit pas de faire des déclarations d'intention, il faut, d'urgence, les concrétiser.

Pouvez-vous nous dire dans quels délais vous comptez organiser cette concertation, quels en seront les modalités, les partenaires, le contenu ?

Les socialistes, avec les professionnels de l'industrie cinématographique et les artistes, réclament que votre mieux-disant culturel devienne un « mieux-portant » culturel afin que 1988 ne soit pas pour notre cinéma l'année de la déchirure.

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. Jacques Limouzy. Ce n'est pas une question, c'est une philippique !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Madame le député, ayant déjà répondu à M. Delalande, qui s'est exprimé avec plus de responsabilité et plus de compétence sur le même sujet...

M. Georges Le Bail. Soyez galant ou du moins respectueux !

M. Georges Hago. Vous auriez besoin d'une leçon de politesse !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... je m'en tiendrai à cet aspect de votre intervention qui atteste de la volonté du parti socialiste de se faire le « parti vautour » d'aujourd'hui (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jacques Limouzy. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... le parti qui se nourrit de l'angoisse des gens pour l'utiliser à des fins partisans.

M. Michel Berson. L'angoisse, c'est vous qui la nourrissez !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le cinéma n'est pas un enjeu partisan, madame le député, et je suis étonné de voir que, comme ce matin, on utilise de vraies difficultés pour alimenter les formations politiques en ressentiment ou en rancœur.

Sachez également que j'ai trouvé squelettiques les propositions que vous faites. Pour ne prendre que l'exemple des quotas de films français à la télévision, j'ai déjà indiqué que cette clause était respectée.

Quant à la C.N.C.L., ce n'est pas en l'attaquant sans cesse qu'on lui permettra de faire son travail. Or on assiste aujourd'hui, venant des plus hauts niveaux de l'Etat, à une offensive généralisée à son encontre.

Ce n'est pas comme cela que nous réglerons les problèmes du cinéma, et je regrette que vous ayez posé votre question en ces termes. Référez-vous à la réponse que j'ai faite à M. Delalande. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Mme Renée Soum. Et sur la concertation ; vous n'avez pas répondu !

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, j'ai l'impression qu'il y a les bonnes questions...

M. Jean-Jack Queyranne. Téléphonées !

M. Bernard Schreiner. ... qui viennent d'un seul côté de l'hémicycle...

M. Philippe Puaud. Du côté droit !

M. Bernard Schreiner. ... et les autres qui sont posées de notre côté et qui sont ridicules, qui n'ont pas d'importance et que vous balayez d'un revers de main. (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Or, monsieur le ministre, je pense que des questions pertinentes peuvent venir d'un côté ou de l'autre de l'hémicycle.

M. Jacques Limouzy. Essayez de faire mieux !

M. Bernard Schreiner. Ma question concerne à la fois les budgets de la culture et de l'audiovisuel.

Vous avez indiqué que 1987 serait l'année de la création. Nous cherchons cette création dans les programmes de la télévision et nous avons beaucoup de mal à trouver de quoi nous satisfaire. Jamais, depuis bien longtemps, le niveau de la production n'a été aussi bas qu'en 1987.

Ceux et celles qui prennent de plein fouet cette situation sont les artistes-interprètes. Toutes les associations et tous les syndicats d'artistes se sont unis dans une même attitude et ont décidé de se mettre en grève à partir du 16 novembre prochain si votre ministère ne prenait pas en compte un certain nombre de leurs revendications.

Le nombre des journées de travail pour les artistes-interprètes était de 85 000 en 1973, de 60 000 en 1980. Il était remonté à 103 000 en 1983-1984, mais il a rechuté à nouveau en 1986, puisqu'il n'est plus que de 32 000. Il ne faut donc pas s'étonner que l'année dernière le montant global des indemnités versées par les ASSÉDIC aux gens du spectacle en chômage se soit élevé à 1 milliard de francs. C'est considérables, et cela doit nous faire réfléchir.

Les artistes-interprètes demandent une augmentation du volume annuel des créations originales françaises, ce qui garantirait un nombre de journées de travail, une masse salariale et un nombre d'heures de production.

A ce sujet, il est inquiétant de constater le nombre de coproductions tournées uniquement en langue anglaise. Je citerai quelques titres : *Guillaume Tell*, tourné dans les régions Rhône-Alpes, Auvergne et Périgord, avec F.R.3, Cinécom et U.S.A. ; *Miroir-Miroir*, avec T.F.1, la S.F.P. et une entreprise

canadienne ; *Série rose* - excusez-moi du titre, mais nous n'y sommes pour rien (*Sourires.*) - avec F.R.3 et 10 p. 100 de capitaux étrangers uniquement. Ces œuvres ont bénéficié du compte de soutien aux industries de programmes audiovisuels, donc de l'aide de l'Etat. Les producteurs anglo-saxons ont bien compris l'intérêt de ce système d'aide financière et viennent effectivement de plus en plus nombreux tourner en France, tout en imposant des versions originales en langue anglaise aux artistes francophones, les traductions françaises se faisant en plateau.

Loin de moi l'idée de prétendre que ces coproductions ne sont pas intéressantes, mais il faudrait qu'elles soient aussi réalisées en langue française. Il ne faut pas passer d'un extrême à l'autre et, pour des raisons prétendues commerciales, financer des produits qui ne soient plus des émissions d'expression originale française.

C'est aussi la défense de la francophonie qui est en jeu. J'aurais dit qu'il ne fallait pas qu'un « patois » soit la « langue des vaincus ». Faisons attention à ce que, à terme, notre langue ne devienne pas une langue de vaincus.

Je terminerai en disant que les artistes-interprètes se soulèvent aussi pour le maintien de leurs droits dans le cadre des rediffusions. Le 12 octobre dernier, les chaînes privées et publiques ont décidé de supprimer les 25 p. 100 de droits qu'ils touchaient en cas de rediffusion, et cela pour une durée de trois ans. Que pensez-vous de cette attitude et que comptez-vous faire pour défendre la richesse constituée par la qualité des artistes français ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, d'abord je n'ai jamais qualifié de ridicule quelque question que ce soit. Certaines sont effectivement sérieuses et posées avec courtoisie ; d'autres ne sont ni sérieuses ni courtoises. C'est arrivé, je l'ai entendu.

M. Georges Le Baill. C'est vous qui avez manqué de courtoisie !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je veux rappeler les dispositions que le Gouvernement a prises et en soulignant d'un ton mesuré - voyez, je ne vous agresse pas - qu'elles n'avaient pas été prises auparavant. On peut sur ce sujet engager tous les débats que l'on veut, mais à condition que chacun regarde ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pas fait.

Je parlerai d'abord du respect du cahier des charges. J'ai évoqué ce matin le cas de la « Cinq ». Lorsque cette chaîne a été créée, elle n'avait aucune espèce d'obligation pour ce qui concernait les passages de films : elle pouvait diffuser tous les films qu'elle voulait, quand elle voulait, à n'importe quelle heure, sans aucun quota, sans aucun impératif de grille. Ce n'est pas moi qui en ai ainsi décidé, c'est le précédent gouvernement. Nous, nous avons instauré des systèmes de quotas, de grilles, de protection du cinéma pour les chaînes, qu'elles soient privées ou publiques.

Quant aux mesures nouvelles affectées à la création, elles sont considérables dans le budget pour 1988, comme elles l'étaient dans le budget de 1987.

Je tiens à le répéter car l'autre jour j'ai dû m'exprimer sur ce sujet dans le tumulte provoqué par ceux-là mêmes qui m'avaient interrogé. C'est le mystère des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, quand c'est la gauche qui les pose. On pose une question et on se met à hurler, ce qui ne permet pas au ministre de répondre. C'est ce que j'ai constaté à plusieurs reprises. La majorité s'est rarement comportée comme cela, monsieur le député. (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Georges Hage. Et avec ça, vous êtes manichéen !

M. Bernard Schreiner. Vous avez la mémoire courte !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de laisser la pensée du ministre se développer dans toute son ampleur.

M. Georges Hage. On fait assaut de fausse courtoisie !

M. le ministre de la culture et de la communication. En deux ans, monsieur Schreiner, nous avons fait plus qu'en cinq années de gestion socialiste. C'est une tâche difficile et peut-être ennuyeuse pour beaucoup d'entre vous, mais il suffirait que vous lisiez les « bleus » budgétaires pour vous en

rendre compte. Je ne sais pas si vous aviez l'intention de faire quelque chose d'autre ce soir, mais prenez vos « bleus » et examinez-les tranquillement, monsieur le député.

En deux ans, je le répète, nous aurons fait plus dans le domaine de la création qu'en cinq ans d'exercice socialiste. Les mesures nouvelles affectées à la création représentent 840 millions. En deux budgets d'un gouvernement libéral, nous aurons fait mieux que vous n'avez fait pour les cinq budgets de 1981 à 1986. Telle est la réalité. Je souhaite, je le dis à nouveau, que chacun ce soir puisse prendre son « bleu ». Prenez, messieurs Schreiner et Queyranne, le temps qui convient pour consulter ce document et vous verrez que ce chiffre est exact.

Quant aux mesures nouvelles dont bénéficient les chaînes publiques, elles s'élèvent à 480 millions dont 300 millions exclusivement pour la création.

Quelles sont les sommes affectées au compte de soutien ? C'était la question que m'avait posée mercredi M. Queyranne, mais il n'a pas voulu entendre la réponse. Si j'avais eu le temps, monsieur Queyranne, et surtout si la sérénité avait régné sur les bancs socialistes, j'aurais pu vous citer des chiffres.

Les sommes affectées au compte de soutien auront augmenté de 70 p. 100 en deux ans : 260 millions en 1986 et 450 millions en 1987. Tels sont les chiffres. Puisque vous posiez la question, vous avez la réponse. Cela n'a pas été fait auparavant. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de ne pas interrompre le ministre et de seconder plutôt les efforts qu'il fait pour maintenir la sérénité dans cet hémicycle.

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vous remercie, monsieur le président. Je vois que vous êtes objectif.

Une société à capital risque est créée et fait l'objet d'une dotation exceptionnelle de 50 millions de francs du compte de soutien des industries de programme.

Enfin, les programmes de la SEPT...

M. Bernard Schreiner. D'où vient la SEPT ?

M. le ministre de la culture et de la communication. ... ont bénéficié de 47,1 millions de francs, somme qui n'a jamais été atteinte dans le passé, qui n'est atteinte par aucun gouvernement européen.

Malheureusement, quand ils vous dérangent, vous balayez les chiffres avec d'ailleurs une impudence tout à fait étonnante.

Enfin, j'ai entendu l'autre jour la plus haute autorité du pays parler de la nécessité d'un Euréka audiovisuel. Je me suis pincé pour savoir si j'entendais bien car cette action, ce n'est pas entre 1981 et 1986 qu'elle a été engagée, c'est depuis 1986 ! C'est moi qui ai organisé cela en février 1987. J'ai réuni à Paris les principaux responsables européens de l'audiovisuel et nous avons abouti à la conclusion qu'il était possible de créer, avant la fin de l'année, un fonds de soutien. Neuf pays sur douze ont déjà donné leur accord, auxquels il faut ajouter la Suisse et la Suède. Nous sommes en train de faire ce que d'autres se contentent d'appeler de leurs vœux à certaines tribunes.

Vous avez évoqué deux autres sujets. Sur l'un, je suis à peu près d'accord avec vous et sur l'autre, je le suis tout à fait. Cela peut arriver, monsieur le député.

Celui sur lequel je suis à peu près d'accord avec vous concerne la francophonie. Mais cela me donne l'occasion de montrer dans quelles contradictions vous êtes enfermé. Pour défendre la francophonie, il ne suffit pas, comme le disait le général de Gaulle à propos de l'Europe, de s'agiter sur son siège et de crier « francophonie, francophonie, francophonie ! ». Il faut, quand il y a des mesures précises à prendre, les prendre !

J'ai cité, il y a peu de temps, l'exemple du décret de 1961. On ne va pas le modifier car cela susciterait trop d'émotion. Mais voilà un décret qui, effectivement, donnait un monopole aux artistes français pour la traduction. Nos amis québécois nous demandaient une ouverture progressive au profit de leurs artistes. Nous l'avons envisagé. Vous vous y êtes opposé. Vous avez donc refusé une mesure concrète en faveur de la francophonie. Je voudrais qu'on accorde les paroles et les gestes.

Enfin, sur le dernier point, je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le député, une fois n'est pas coutume. Ces 10 p. 100 d'accord contre 90 p. 100 de conflit sont importants, parce qu'ils touchent à l'essentiel. Lorsque les artistes-interprètes demandent que leurs droits soient préservés dans les discussions qu'ils ont avec les chaînes, je suis en total accord avec eux. J'épouserai leurs revendications. Je vais d'ailleurs, dans les heures qui viennent, faire des démarches en ce sens auprès des chaînes. Si vous les appuyez, soyez les bienvenus. Le Gouvernement s'emploie à ce que les droits des artistes-interprètes soient reconnus et préservés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Pour la dernière série de questions du groupe du R.P.R., la parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le ministre, un accord de principe intervenu quelques jours avant les élections législatives entre le maire de Paris et votre prédécesseur avait jeté les bases de la réalisation d'un musée juif d'art et d'histoire - c'était la reprise d'un projet initié en 1979.

La Ville de Paris apportait à ce futur musée le splendide hôtel de Saint-Aignan dans le Marais, hôtel du XVII^e siècle nécessitant une complète restauration. L'Etat et la ville devaient se partager pour moitié les dépenses de restauration, de réalisation du musée et les dépenses de fonctionnement.

Les collections formant la base de ce musée devaient être la collection Strauss-Rothschild du musée de Cluny et celle du musée d'art juif de Paris, 42, rue des Saules, dans le 18^e. Enfin la communauté juive devait être très directement associée à la gestion de ce musée consacré au patrimoine d'une famille spirituelle de notre pays, présente dans celui-ci depuis près de vingt siècles.

Dès votre prise de fonctions, monsieur le ministre, vous avez marqué l'intérêt que vous portiez à ce projet et vous avez chargé un conservateur de grand renom, M. Erlande Brandenburg, conservateur en chef du musée de Cluny, d'une mission d'étude. Vous avez, je le sais, reçu son rapport.

La Ville de Paris a prévu d'inscrire des crédits à son budget pour 1988 et elle a désigné ses représentants au futur conseil d'administration de ce musée. Les organisations de la communauté juive concernées par ce projet, ont elles aussi, désigné leurs représentants. Il vous reste donc à faire de même pour que le conseil d'administration puisse se réunir et déterminer les orientations du futur musée.

Mes questions, monsieur le ministre, découlent de ce que je viens de dire.

La lecture des documents budgétaires ne faisant pas apparaître de ligne spéciale pour ce musée, pouvez-vous me dire quels crédits sont inscrits au budget de 1988 ?

Quel est le calendrier budgétaire envisagé pour cette opération qui devra s'étendre sur plusieurs années ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député. Le projet que vous évoquez est l'un des plus importants que nous ayons à envisager car il doit témoigner du respect, de la fidélité, du rayonnement de la culture et de l'art juifs dans notre pays, auxquels nous devons tant, les uns et les autres.

Ce musée d'art et d'histoire du judaïsme a une fonction simple que vous avez rappelée. Il doit regrouper des collections très belles, très anciennes et très utiles pour l'ensemble de la communauté nationale : celle de la collection juive du musée de Cluny, les quelques objets de celle du musée Carnavalet et les collections de l'actuel musée privé d'art juif de la rue des Saules à Paris, ainsi qu'un centre d'archives et un centre de documentation. Vous avez cité les lieux, il s'agit de l'hôtel de Saint-Aignan dont la Ville de Paris est propriétaire, hôtel magnifique, l'un des véritables joyaux du Marais, qui mérite une restauration soignée et respectueuse, et qui formera un cadre d'exceptionnelle valeur pour les collections d'art juif qui y seront exposées. Le classement au titre de monument historique de la quasi-totalité de l'hôtel, qui n'est actuellement classé que pour partie, sera probablement prononcé d'ici à la fin de l'année 1987. Le statut sera celui de musée associatif contrôlé.

J'évoquerai rapidement l'état du dossier. L'association qui sera gestionnaire de cet équipement est en voie de constitution. Les statuts vont être déposés de façon imminente et le ministère a maintenant arrêté la liste de ses représentants que

je notifierai moi-même prochainement à la Ville de Paris et au C.R.I.J.F., avec lequel j'ai toujours été en relation sur ce sujet.

L'étude de faisabilité de la restauration de l'hôtel de Saint-Aignan et de son aménagement muséographique va être engagée, c'est vrai, vous l'avez dit, sur la base du remarquable rapport de M. Erlande Brandenburg qui m'a été adressé. Un premier crédit - il y en aura un autre ultérieurement - de 150 000 francs est réservé à cet effet sur le titre V du budget du ministère de la culture et de la communication, à charge pour la Ville de Paris de verser le même montant. Voilà un début de réponse.

Le financement de cet équipement, particulièrement nécessaire à la vie culturelle de notre pays, est assuré pour moitié par l'Etat, pour moitié par la ville. La réalisation de l'équipement est estimée à environ 100 millions de francs, 20 millions de francs étant nécessaires pour l'aménagement muséographique. C'est vous dire que la durée de cette réalisation sera approximativement de quatre ou cinq ans. J'espère que cela sera quatre ans mais, soyons prudents car des investissements de ce genre ne sont malheureusement possibles que sur une certaine période. L'étude de faisabilité donnera un calendrier plus précis. Je m'engage à vous communiquer ces deux éléments.

A titre tout à fait exceptionnel, M. le Premier ministre a décidé que les dépenses de fonctionnement du musée d'art et d'histoire du judaïsme seraient assurées par une contribution égale de la ville de Paris et de l'Etat.

Une provision de 500 000 francs a enfin été constituée sur le titre IV du budget de la culture. Ces crédits ne seront versés, par tranches, que si les besoins de fonctionnement de l'association le justifient réellement ; mais je les ai, monsieur le député, et ils seront versés.

Il conviendra de procéder de manière approfondie à l'étude des besoins de fonctionnement du musée d'art et d'histoire du judaïsme en régime de croisière.

Il est inutile, monsieur le député, que je vous répète quel intérêt je porte à ce projet par respect pour la communauté juive, pour la signification qu'il peut avoir dans notre société d'aujourd'hui et pour l'immense valeur spirituelle qu'il recèle en raison de l'attachement que nous portons tous à cette partie de notre art et de notre patrimoine.

M. le président. La parole est à M. Claude-Gérard Marcus, pour poser sa seconde question.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le ministre, on assiste parfois, pendant les week-ends de Pâques et de la Pentecôte, au spectacle désolant de milliers de touristes étrangers se heurtant aux portes closes du Louvre.

Ce problème n'est pas nouveau. J'ai eu l'occasion de le signaler à maints de vos prédécesseurs et, à chaque fois, la réponse s'articulait autour des arguments suivants : jamais le personnel n'acceptera de venir, nous n'avons pas d'argent pour payer des heures supplémentaires, les problèmes de personnel rendent impossible toute solution. Je voudrais cependant vous faire quelques suggestions et connaître votre avis à leur sujet.

Je suggère d'ouvrir le musée du Louvre tous les jours des week-ends de Pâques et de Pentecôte, périodes de l'année où le nombre de touristes est probablement le plus élevé à Paris. A titre exceptionnel, pendant ces week-ends, la gratuité de l'entrée qui est de règle les dimanches et jours fériés serait suspendue de façon à constituer des recettes qui permettraient d'enrichir les collections du musée. On pourrait alors envisager la fermeture du musée du Louvre pendant trois, quatre ou cinq jours après ces week-ends pour compenser, en journées de repos, le sacrifice qui aurait été demandé au personnel.

Monsieur le ministre, ces propositions ne me paraissent ni absurdes, ni totalement illogiques. Je serais très heureux de connaître votre position. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, vous abordez un sujet que connaissent bien ceux qui aiment les musées, notamment les touristes qui sont quelquefois déçus par certaines pratiques.

Une pratique déjà fort ancienne de la direction des musées de France a conduit à faire appel au volontariat des agents de la surveillance pour assurer l'ouverture des musées pen-

dant les jours fériés. Cette pratique découle d'ailleurs d'une application des instructions de M. le ministre de la fonction publique qui autorise les départements ministériels à considérer les jours de fête légale comme jours chômés et payés dans la mesure où les nécessités du service le permettent. Cet appel au volontariat, assorti d'ailleurs de compensations qui sont très lourdes en termes d'heures supplémentaires ou de récupération, permet généralement d'assurer l'ouverture d'un certain nombre de musées pendant les jours fériés - c'est le cas du musée d'Orsay.

Le Louvre et Versailles, c'est vrai, constituent des cas particuliers. Compte tenu du nombre important d'agents de surveillance indispensables pour assurer la sécurité des collections, il ne se trouve jamais suffisamment de volontaires pour permettre d'ouvrir les musées, notamment à Pâques, à la Pentecôte ou le 15 août. C'est un vrai problème. Cela est d'autant plus regrettable que ces fêtes attirent à Paris un très grand nombre de touristes désireux de visiter ces musées.

Je considère de plus qu'au moment où l'Etat consent un effort financier d'investissement considérable, j'allais dire spectaculaire, pour faire du Louvre le plus grand et le plus beau musée du monde, le public peut légitimement attendre son ouverture la plus large possible. Je rappelle que sur les 300 emplois qui seront créés pour la partie inférieure de la pyramide de Louvre, le projet de loi de finances en prévoit 50 pour la surveillance.

Afin de trouver une solution satisfaisante au problème que vous évoquez, ouverture à Pâques et à la Pentecôte notamment, un groupe de travail réunissant l'administration des musées de France et des représentants du personnel étudie actuellement les mesures à prendre pour assurer une ouverture des musées nationaux à l'occasion de certains jours fériés. Ce groupe devrait rendre au ministre ses conclusions avant la fin de l'année, de façon qu'une plus large ouverture de ces musées, et notamment du Louvre et de Versailles, soit garantie dès Pâques 1988. Je suis prêt pour ma part, monsieur le député, à examiner les propositions que vous avez formulées, y compris celle relative à la gratuité. Je vais faire une étude que je vous transmettrai pour évaluer le manque-à-gagner qu'entraînerait cette mesure. Nous verrons si nous pouvons nous orienter dans cette direction. Je n'exclus aucune des hypothèses que vous avez évoquées. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne « culture et communication » des états B et C seront mis aux voix à la suite de l'examen des dispositions relatives à la communication.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements qui se rapportent à la culture.

Sur le titre III de l'état B, je suis saisi de plusieurs amendements.

L'amendement n° 69, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.), est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Je souhaite, si vous le permettez, monsieur le président, et avant de défendre un à un les amendements, faire quelques remarques d'ordre général.

M. le président. La grande majorité des amendements ayant été déposés par vous-même et vos collègues de groupe, monsieur Descaves, il serait bon, en effet, que vous en exposiez la teneur générale. Cela simplifiera la discussion par la suite.

M. Pierre Descaves. Nos amendements reposent sur le constat suivant : nous sommes en période de crise, une crise économique depuis plusieurs années et une crise financière récente, ce qui a comme conséquence un déficit des échanges commerciaux et un accroissement du chômage. On prévoit que 12 p. 100 de la population active sera au chômage à la fin de 1988. Nous devons donc consacrer l'essentiel de nos efforts budgétaires à la lutte contre le chômage. Les T.U.C., les S.I.V.P. sont des solutions provisoires. Ce qui est essentiel, c'est l'abaissement des coûts de production pour favoriser les embauches. Le traitement économique du chômage doit être privilégié par rapport au traitement social qui a été appliqué de 1981 à 1985 et en 1986 et 1987.

Pour favoriser les embauches, il faut exonérer celles-ci de cotisations sociales, notamment dans les P.M.E. et dans les P.M.I. et dans l'artisanat, ...

M. Georges Hage. Au fait !

M. Pierre Descaves. ... pendant trois ans à 100 p. 100 et pendant deux ans à 50 p. 100 pour créer des emplois stables qui seront devenus rentables au bout de cinq ans.

M. Georges Hage. Revenons à nos moutons !

M. Albert Peyron. Doucement ! Quand on est tout seul on s'écrase !

M. Pierre Descaves. Laissons M. Hage isolé dans son coin !

Pour pouvoir faire ce que je préconise, il faut dégager des crédits sur tous les postes où les dépenses ne sont pas de première nécessité. Tel est l'objet de la série d'amendements que je vais vous présenter.

J'avais demandé au rapporteur des réponses précises sur certains crédits prévus. Notre collègue De Gaulle vient de me faire parvenir un important paquet de réponses. Malheureusement, je n'ai pas pu en prendre connaissance à temps. Je les ai rapidement parcourues, et j'ai fait quelques constatations curieuses dont je vous parlerai en défendant les amendements.

Le premier, qui porte le n° 69, s'applique au chapitre 31-62, article 90. Il s'agit de 9 millions de francs pour des indemnités et allocations diverses pour la recherche culturelle.

Je constate d'abord que l'imprécision - « indemnités et allocations diverses » - ouvre la porte aux abus.

Ensuite, ce genre de recherche ne me paraît pas d'une importance primordiale pour la communauté française, face aux drames personnels et souvent cachés qui résultent du chômage.

Dans ces conditions, nous proposons une réduction des crédits de 20 p. 100.

Si vous le permettez, monsieur le président, j'enchaîne avec l'amendement n° 70 : celui-ci a exactement le même objet que le précédent ; il concerne lui aussi des crédits pour la recherche.

M. le président. Je suis en effet saisi d'un amendement, n° 70, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.), ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 400 000 francs. »

La parole est à M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial, pour donner l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur les amendements n° 69 et 70.

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Je précise d'abord que les amendements qui nous sont présentés aujourd'hui n'ont pas été examinés par la commission des finances. C'est donc à titre personnel que je m'exprimerai.

Le chapitre visé par l'amendement n° 69 concerne la rémunération des personnels de recherche. Sa progression, qui n'est que de 2,4 p. 100, est due à la prise en compte des mesures générales d'augmentation des traitements des fonctionnaires ainsi qu'à la création d'emplois. Cet amendement paraît un peu surprenant, car il me semble que ses auteurs opposent à une mesure ponctuelle - l'accroissement de la rémunération des fonctionnaires et la création d'emplois - une notion beaucoup plus générale de création d'entreprise. Très sincèrement, je ne suis pas sûr qu'il y ait une corrélation entre ce chapitre budgétaire et l'objet de l'amendement. C'est pourquoi, à titre personnel, j'en demande le rejet.

L'amendement n° 70 pose un problème analogue. L'augmentation des dotations de ce chapitre s'explique par une modification d'imputation budgétaire des crédits de licenciement et de perte d'emploi, mais surtout, là aussi, par une revalorisation de l'indemnité spéciale des conservateurs de l'inventaire et des fouilles. Je constate, là encore, que cet amendement revient sur des mesures acquises. Excusez-moi de vous dire, monsieur Descaves, que je n'en ai pas encore très bien saisi la motivation. Là encore, je trouve qu'il n'y a pas de corrélation directe entre le chapitre budgétaire et l'exposé sommaire de l'amendement dont, à titre personnel, je demande donc le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement n'est pas favorable à ces amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 69.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 70.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 68, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.), est ainsi rédigé :
« Réduire les crédits de 1 200 000 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le rapporteur, je regrette que vous n'ayez pas regardé le « bleu » avant de répondre sur les amendements précédents. Il ne s'agit pas des rémunérations, mais d'indemnités et allocations diverses. Quant à notre motivation, elle était parfaitement claire : il s'agit de dégager des crédits pour les affecter autrement. Je regrette que vous ne l'ayez pas compris.

L'amendement n° 68 concerne des études - je vous renvoie au « bleu » - et il s'agit de l'environnement culturel. Si je sais lire, et je crois que je sais - je l'ai appris depuis fort longtemps - il s'agit donc d'études d'environnement culturel. J'estime qu'actuellement on ne peut pas mener des études d'environnement culturel pour une somme de six millions de francs.

Par ailleurs, la définition est suffisamment imprécise pour ouvrir la porte à toutes sortes d'abus, notamment à du copinage. Nous demandons donc que ces crédits soient réduits de 20 p. 100 pour être affectés autrement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Monsieur Descaves, les indemnités sont une rémunération. Je peux vous assurer que j'ai aussi bien que vous lu le « bleu ».

Votre amendement n° 68 vise les crédits d'études de l'environnement culturel, dont l'augmentation est liée à la mise en place de la délégation aux enseignements artistiques et à la formation. Ces crédits n'augmentent que de 2,5 p. 100, ce qui, vous en conviendrez, est une proportion assez modeste.

Mais je ferai une remarque plus générale. J'ai l'impression que, sur le fond, vous semblez remettre en cause tout crédit de recherche et d'études en matière culturelle. Est-ce à dire que le domaine culturel doit échapper à toute recherche ? Sincèrement, cela ne me semble pas très sérieux. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je demande le rejet de cet amendement.

M. Georges Hago. C'est de l'obscurantisme !

M. Pierre Descaves. Vous êtes orfèvre en la matière !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement n'est pas favorable à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 68.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 67, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.), est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 601 353 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Notre rapporteur va encore trouver que les frais de déplacement sont tout à fait indispensables, que la France ne pourrait pas fonctionner, que la culture disparaîtrait si on ne se déplaçait pas.

Ce chapitre est nouveau. Nous ne comprenons pas, pour notre part, qu'il puisse y avoir des frais de déplacement nouveaux dans la période de crise que nous traversons actuellement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Monsieur Descaves, il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle, mais d'un regroupement des crédits pour frais de déplacement sur le chapitre spécifique 34-90.

Par conséquent, votre amendement vise à supprimer purement et simplement une partie des frais de déplacement des Archives de France, de la Bibliothèque nationale, des musées, etc.

Là encore, pardonnez-moi de vous dire que cela n'est pas très sérieux, et c'est la raison pour laquelle je demande, à titre personnel, le rejet de cet amendement.

M. le président. C'est en effet une raison péremptoire.
(*Sourires.*)

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement n'est pas favorable à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 67.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 195, présenté par MM. Queyranne, Schreiner et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 500 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Cet amendement vise à réduire de 1,5 million de francs les crédits qui sont prévus au titre III au chapitre 34-98 pour le matériel et le fonctionnement courant de l'administration. Ces crédits nous paraissent trop élevés dans le contexte de réduction du titre IV, celui qui concerne les interventions publiques.

Nous suggérons à M. le ministre, ce qui permet d'engager le débat sur ce thème, d'utiliser ces crédits en faveur des institutions culturelles qui connaissent une stagnation de leur dotation de fonctionnement, et je veux en particulier citer les institutions consacrées aux arts plastiques, les fonds régionaux d'art contemporain et les centres d'art.

En effet, ces fonds régionaux d'art contemporain qui ont été mis en place en 1982 étaient fondés sur le principe de la parité des dotations entre l'Etat et les régions. Or, en maintenant les crédits au niveau antérieur, vous ne permettrez pas de suivre l'effort que les régions consacrent à ce type de financement.

J'ajoute que les fonds régionaux d'art contemporain ont notamment permis de développer les collections d'art plastique dans les régions et de soutenir le marché de la création sur le plan régional.

Enfin, je souligne que le budget de la direction des arts plastiques, hors crédits consacrés aux enseignements, est en régression constante depuis deux ans. Il me paraît indispensable, si l'on veut aider le développement des arts plastiques contemporains dans notre pays, que l'Etat consacre un effort supplémentaire, quitte à rogner sur ses propres crédits de matériel et de fonctionnement.

Vous qui êtes partisan, monsieur le ministre, du « moins d'Etat » et d'une administration mieux gérée, vous verrez sans doute dans cette proposition une heureuse redistribution des crédits.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission n'a pas étudié cet amendement. C'est donc à titre personnel que je m'exprimerai.

La réduction importante des crédits du chapitre 34-98, qui est effectivement de 26 p. 100, s'explique en particulier par les dotations nécessaires à l'opération Grand Louvre, avec principalement l'achèvement des espaces créés cour Napoléon, ainsi que les études indispensables à l'engagement de travaux muséologiques, et je ne pense pas que les auteurs de l'amendement soient hostiles à cette opération.

Je demande le rejet de l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je n'interviendrai pas sur tous les amendements, mais je souhaite m'exprimer sur celui-ci, qui met en évidence la similitude de raisonnement et de comportement entre le parti socialiste et le Front national.

M. Jean-Jack Queyranne. Certainement pas !

M. Pierre Descaves. Nous sommes tolérants, nous !

M. le ministre de la culture et de la communication. Il s'agit, des deux côtés de l'hémicycle, de mettre en cause les crédits de fonctionnement pour la culture.

Je rappelle à M. Queyranne que les crédits pour les F.R.A.C. n'ont jamais été modifiés. Chaque fois qu'il constate une augmentation de crédits, il dit : « Hors cette augmentation de crédits, les crédits du chapitre diminuent ». Ce raisonnement, monsieur le député, est particulièrement curieux.

En l'occurrence, il s'agit de diminuer d'un million et demi de francs les crédits de fonctionnement de l'administration centrale. On est là à la limite - et celle-ci est peut-être même franchie - de ce qu'on appelle habituellement la démagogie. Je peux vous assurer, pour la voir fonctionner, que les crédits de l'administration centrale sont très insuffisants pour assurer le bon fonctionnement des services, l'entretien des locaux, et tout simplement assurer la dignité des agents.

Je souhaite, bien entendu, que cet amendement, comme de nombreux autres, soit rejeté.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 195.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je vous informe, mes chers collègues, que quelques amendements qui ont été déposés juste après l'impression de la feuille de séance ne figurent pas sur celle-ci, mais ils ont été distribués.

L'amendement n° 200, présenté par M. Queyranne et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. L'article 40 nous oblige à réduire certains crédits pour en augmenter d'autres. Or M. le ministre ne nous répond que sur les réductions et non sur les transferts que nous proposons.

Pourtant, cet amendement devrait retenir son attention puisque nous proposons de réduire d'un million de francs les crédits du chapitre 34-98, article 30 du titre III, crédits qui sont consacrés à l'ouverture du hall Napoléon du musée du Louvre...

M. Jacques Limouzy. Qu'est-ce que vous avez contre Napoléon ?

M. Jean-Jack Queyranne. ...car ces crédits font apparemment double emploi avec ceux d'un autre chapitre budgétaire de votre ministère. Il s'agit du chapitre 34-95 à l'article 60. Nous pensons que ce million de francs, ainsi récupéré, pourra être utilement employé pour doter les subventions aux conservatoires nationaux de région. Le rapporteur pour avis, M. Fuchs, a rappelé, qu'à l'unanimité notre commission a présenté une observation concernant la modicité des crédits affectés à l'enseignement musical dans les régions. Les collectivités locales supportent l'essentiel de l'effort dans ce domaine, et l'Etat ne prend pas en charge ce qui devrait lui revenir.

Je rappelle que, dans la loi de décentralisation de 1986, ont été supprimées les règles prévues depuis la loi de 1983 concernant la prise en charge par l'Etat de l'enseignement supérieur en matière musicale. Puisque vous avez indiqué dans une réponse à une question écrite de l'un de nos collègues parlementaires que cette suppression signifiait pour l'Etat un effort accru pour les conservatoires nationaux de région, il faudrait, monsieur le ministre, que vous acceptiez cette suppression, afin d'augmenter parallèlement les moyens pour l'enseignement musical et parvenir à la prise en charge de 25 p. 100 du fonctionnement de ces établissements.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. L'amendement de M. Queyranne n'est pas très clair. Il me semble qu'il y a, en fait, une confusion entre les crédits nécessaires aux créations d'emplois et ceux nécessaires à l'informatisation. Ces deux choses sont tout à fait différentes. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, j'en demande le rejet.

M. Jacques Limouzy. Ce n'est pas Napoléon III, monsieur Queyranne, c'est Napoléon I^{er} !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. M. le rapporteur a parfaitement raison, et je pense, monsieur Queyranne, que vous pourriez retirer votre amendement. Les crédits destinés à l'informatisation du Grand Louvre sont, d'ores et déjà, inscrits au chapitre 34-95 et il n'y a donc aucun double emploi avec le chapitre 34-98, article 30.

M. le président. Quel sort donnez-vous à votre amendement, monsieur Queyranne ?

M. Jean-Jack Queyranne. Il est maintenu !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 200.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 66, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe du Front national (R.N.), est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 158 522 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, au nom du groupe Front national, je n'accepte pas du tout votre observation. Mais nous avons déjà pu apprécier votre intolérance et votre sectarisme, et je n'en suis pas surpris. (Rires et exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Nous ne nous sommes pas concertés avec les socialistes avant de présenter nos amendements, avec d'autres non plus. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Philippe Pusud. Nous confirmons !

M. Pierre Descaves. Quant aux votes que nous émettons dans cette assemblée, vous devriez avoir plus de modestie, car les élus du P.R. ont bien plus souvent que nous voté avec le P.S. et le P.C.

M. Bernard Schraimer. Ce n'est pas un crime !

M. Pierre Descaves. Alors, dans ce domaine, mieux vaut, pour vous, ne pas insister.

Concernant la Comédie-Française, monsieur le ministre, les spectateurs - et le public en général - ont été pris en otages lors de grèves fomentées par un syndicat ayant perdu de vue ce qu'était la notion de service public. La fermeture provisoire de la Comédie-Française, son occupation illégale, le transfert des spectacles dans un autre théâtre ont coûté fort cher. Pourquoi les contribuables devraient-ils payer pour les fautes de gestion qui ont été commises ?

C'est pourquoi nous proposons de supprimer l'augmentation prévue. Il restera encore 104 millions de subventions. Presque dix milliards et demi de centimes, ce n'est pas une paille !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Monsieur Descaves, votre amendement vise à réduire substantiellement les crédits de la Comédie-Française. Je vous invite à vous reporter à mon rapport écrit ainsi qu'à mon intervention de ce matin, dans lesquels j'ai mis en évidence les graves difficultés de cette précieuse institution, pour comprendre que, à titre personnel, je ne peux demander que le rejet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement est contre l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 66.

M. Pierre Descaves. Qui veut faire payer les contribuables ? Tout le monde !
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Jean-Pierre Reveau. Merci pour la C.G.T. !

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, je suis saisi de plusieurs amendements.

L'amendement n° 73, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 350 000 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Cet amendement vise les subventions versées aux Archives de France. Si nous en proposons la réduction, c'est parce que les crédits ont connu un accroissement considérable l'an dernier.

Certes, il s'agit du patrimoine national. Nous savons que le directeur des Archives de France, M. Favier, est un historien extrêmement sérieux et nous pensons qu'il utilisera au mieux l'argent dont il dispose.

Toutefois, et nous aimerions obtenir des précisions de la part du ministre à ce sujet, les documents qui m'ont été remis aujourd'hui montrent que les crédits inscrits au cha-

pitre 43-10 doivent en outre permettre de donner des subventions à diverses associations : les Amis de la bibliothèque du Saulchoir ; la Société de bibliologie et de schématisation ; la fondation Aragon, qui pourrait vivre toute seule ; Actual, archives du surréalisme ; le Collège international de philosophie, qui bénéficie d'une augmentation de 100 p. 100 ; la fédération nationale des foyers ruraux...

M. Bernard Schreiner. Et alors ?

M. Pierre Descaves. ... Interlignes - je ne vois pas ce que c'est ; l'association pour le développement de la lecture de l'Essonne - il y a quatre-vingt-dix départements, il en manque donc quatre-vingt-neuf ; l'association pour la promotion et l'extension de la lecture, qui bénéficie d'une augmentation de 50 p. 100 ;...

M. Michel Berson. C'est un équipement pilote !

M. Pierre Descaves. ... la joie par les livres - pourquoi aux frais des contribuables ? - l'action culturelle contre les exclusions et les ségrégations ;...

M. Francis Delettre. C'est bien, cela !

M. Pierre Descaves. ... le foyer rural de Velars-sur-Ouche, pour le salon du « Bébé lecteur » - je veux bien que les bébés lisent, mais je ne vois pas pourquoi ce serait aux frais des contribuables - et enfin « Les regards croisés », pour 172 000 francs. Sans doute ces regards ont-ils été croisés sur le portefeuille des contribuables !

Ce sont tous ces versements qui justifient notre amendement.

M. Georges Hage. Les barbares campent dans la cité ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Front national [R.N.].)*

M. le président. Mon cher collègue, le droit d'amendement est complet dans l'assemblée. Chaque orateur dispose de cinq minutes pour défendre son amendement, et il en fait l'usage qu'il croit adapté.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Je commence à croire que M. Descaves est véritablement réfractaire au surréalisme ! *(Rires.)*

Votre amendement, monsieur Descaves, vise les mesures nouvelles en faveur des archives. J'appelle votre attention sur le fait que l'augmentation s'explique, en particulier, par la nécessité de préparer le congrès international des archives qui se tiendra à Paris au mois d'août prochain. Je ne vois pas en quoi cela est contestable et c'est la raison pour laquelle je demande, là encore à titre personnel, le rejet de votre amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je vous suggère, monsieur Descaves, une technique plus radicale et plus simple que le dépôt d'un amendement : il suffit de brûler tous ces livres, et vous serez ainsi en paix avec votre conscience ! *(Vives protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Georges Hage. Comme la bibliothèque d'Alexandrie !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement est contre l'amendement.

M. Pierre Descaves. Vous êtes un minable !

M. le président. Monsieur Descaves, veuillez surveiller vos propos !

Je mets aux voix l'amendement n° 73.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 74, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckeroot, et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 9 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, entre brûler les livres et subventionner le parti communiste, il y a une grande différence ! *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

M. Jean-Pierre Reveau. Exactement !

M. Pierre Descaves. Quant à vous, monsieur Hage, je comprends que cela vous fasse rire d'encaisser l'argent des contribuables grâce à la majorité !

M. Georges Hage. C'est déliant !

M. Pierre Descaves. L'amendement n° 74 concerne les subventions destinées au parc de La Villette, pour un montant de 46 330 000 francs.

Monsieur le ministre, vous avez eu à votre disposition sur ce sujet le rapport d'un inspecteur des finances, M. Consigny, et les observations de la Cour des comptes. De plus, le mandat du président est arrivé à son terme. Personne ne mésestime l'intérêt de ce parc, mais nous aimerions savoir si vous avez envisagé la nomination d'un nouveau président et quelle suite vous avez réservée aux observations de la Cour des comptes et du rapport de M. Consigny.

La mégalomanie qui conduit à faire des grands travaux à tour de bras doit être réfrénée à un moment ou à un autre !

M. Henri Bouvat. Ce n'est pas un amendement, c'est une question !

M. le président. Mon cher collègue, comme j'ai eu l'honneur de le faire observer il y a quelques minutes, le droit d'amendement est constitutionnellement libre dans cette assemblée et les commentaires que l'on peut y ajouter ne font gagner de temps à personne.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 74 ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. J'ai l'impression que M. Descaves commet une confusion. Il a fait allusion au rapport Consigny : or ce rapport vise la Cité des sciences et de l'industrie et non le parc de La Villette.

L'amendement tend à réduire de 20 p. 100 la subvention au parc de La Villette, subvention qui, je le précise, n'augmente pas dans le présent projet de budget. J'ajoute que ces crédits financent non seulement le fonctionnement du parc, mais aussi celui de la maîtrise d'ouvrage chargée de coordonner les travaux avec l'appui des services communs de l'établissement public du parc de La Villette.

Pour ces raisons, l'amendement ne me paraît pas fondé, et j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Effectivement le rapport Consigny, comme l'a dit M. le rapporteur, concerne la Cité des sciences et de l'industrie, qui n'est pas sous mon autorité.

Je ne suis pas favorable à l'adoption de l'amendement.

M. Alain Billon. Je demande la parole, contre l'amendement.

M. Pierre Descaves. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 74 est retiré.

L'amendement n° 75, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 43 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Cet amendement vise un nouveau poste, les arts plastiques, pour lesquels il est prévu d'inscrire 86,5 millions de francs. Cette somme est considérable, et nous proposons d'en réduire le montant de 50 p. 100.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Il s'agit là, monsieur Descaves, d'une modification d'imputation budgétaire de certaines dotations du centre national des arts plastiques. En fait, des crédits du titre III passent au titre IV. Par conséquent, votre amendement n'est pas fondé et j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. J'ai déjà indiqué, en réponse à Mme de Panafieu, qu'il s'agissait d'un transfert d'un titre sur un autre. Je demande le rejet de l'amendement.

M. Pierre Descaves. Je le retire !

M. le président. L'amendement n° 75 est retiré.

L'amendement n° 76, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 84 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Pour les subventions au théâtre, monsieur le ministre, nous trouvons au budget une somme de 417 millions de francs. C'est une somme fort importante.

Parmi les bénéficiaires des subventions que vous avez versées au cours de l'année 1987, j'ai relevé « La mise en circuit », pour 651 000 francs - je pense que le circuit, c'est celui qui va de la poche du contribuable à celle des bénéficiaires ; « Accroche note » ; une exposition « Roulez les mécaniques » - d'accord ! mais ne roulez pas les contribuables ; l'association « A cœur joie » pour 350 000 francs - profitons-en, c'est l'autre qui paie ! - et la « Lolita-danse » pour 181 000 francs.

Nous demandons donc une réduction de 20 p. 100 des crédits.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Je vous invite, monsieur Descaves, à vous reporter à mon rapport, pages 21 et 22. Vous constaterez que le chapitre budgétaire auquel vous faites référence concerne les centres dramatiques nationaux.

Vous présentez un amendement qui tend à réduire de 20 p. 100 les crédits. Mais croyez-vous, oui ou non, que la mise à niveau d'établissements précédemment en préfiguration tels que Bordeaux, Bourges et Lorient, ou l'élargissement de la vocation du centre dramatique national de Toulouse soient utiles ?

Là encore votre amendement, si je m'en réfère à son exposé sommaire, ne paraît pas très sérieux. J'en demande donc, à titre personnel, le rejet.

M. le président. Monsieur le rapporteur, si des amendements peuvent être légitimement analysés comme un détournement de la procédure des questions, on n'arrange pas la situation si l'on renvoie des questions à l'auteur de la question ! (Sourires.)

Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 76 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je suis très défavorable à cet amendement et je souhaite, monsieur Descaves, que la plus grande publicité soit donnée à vos amendements et aux conséquences qu'ils impliqueraient. Il est très important que tout le monde sache ce que vous souhaitez. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. Pierre Descaves. Il y a un *Journal officiel*. Peut-être ne le savez-vous pas ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 76. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 196, présenté par M. Queyranne, Mme Lecuir, M. Billon, Mme Soum et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 4 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. La réduction de 4 millions de francs que nous proposons s'applique au chapitre 43-40, dont l'article 10 concerne le théâtre et plus particulièrement les centres dramatiques nationaux.

Nous ne voulons pas, rassurez-vous, réduire les moyens du théâtre, mais simplement souligner la situation difficile des centres dramatiques nationaux dont la subvention n'augmentera pas en 1988. Déjà, en 1986 et en 1987, elle n'a pas été augmentée dans les collectifs budgétaires. Cela veut dire que, sur trois exercices budgétaires, les troupes de théâtre les plus importantes de notre pays n'ont même pas vu les effets de l'inflation compensés dans leur budget. Il en résulte évidemment des conséquences sur leur propre effort de production : moins de spectacles montés, moins de travail pour les réalisateurs et pour les comédiens.

Parmi les mesures nouvelles, 35 millions de francs sont destinés au théâtre. Pour les centres dramatiques, sont prévues - cela vient d'être indiqué - une mise à niveau des établissements qui était en préfiguration à Bordeaux, Lorient,

Bourges et Toulouse ainsi que la création de deux établissements, le centre dramatique national de création, confié à Lucien Attoun, et le centre dramatique d'Orléans.

Nous connaissons les efforts que Lucien Attoun a consentis pendant de nombreuses années pour le théâtre vivant, le théâtre contemporain, la promotion des auteurs français. En revanche, nous souhaiterions avoir des précisions sur le centre de diffusion théâtrale d'Orléans qui bénéficiera d'une dotation de 4 millions de francs. En effet, ce centre est une institution privée qui relève du statut de théâtre privé.

Je n'ai rien contre l'implantation d'un centre dramatique à Orléans, mais cette institution ne me paraît pas devoir, dans les conditions actuelles, élargir au budget de la culture, puisqu'il existe par ailleurs un fonds de soutien aux théâtres privés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Monsieur Queyranne, la saison prochaine verra la mise en place d'une nouvelle expérience à Orléans avec un nouveau type d'entreprise, le centre d'art dramatique d'Orléans. Cette structure privée aura avant tout une vocation de coproduction, d'accueil et de diffusion des spectacles, et je ne vois pas pourquoi nous remettrions en cause cette expérience originale.

Je demande donc le rejet de l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je confirme d'abord que j'ai effectivement souhaité conforter l'expérience initiée par Lucien Attoun en aidant la création du « centre dramatique national de création ». C'est très important, car ce sera un lieu de création, et j'ai affecté 800 000 francs de plus à cette action.

Quant au centre d'Orléans, il s'agit d'une expérience très intéressante et je ne comprends pas votre réaction, monsieur Queyranne. Nous sommes en permanence amenés, sur le budget du ministère de la culture, à soutenir des initiatives privées. C'est ce que nous faisons en l'occurrence.

J'avais cru comprendre que l'une des hautes autorités publiques de ce pays s'était un jour prononcée pour une société d'économie mixte. Ce n'est pas généralement mon sentiment pour ce qui concerne l'économie mais, pour ce qui est de la culture, l'évolution va effectivement vers l'intervention conjointe de capitaux privés et de capitaux publics. De ce point de vue, l'expérience d'Orléans est particulièrement intéressante. Je la suis personnellement avec les autorités municipales et départementales et je souhaite qu'elle aboutisse.

Je demande donc le rejet de l'amendement.

M. Jean-Jack Queyranne. Compte tenu des explications que vient de me donner M. le ministre, je retire mon amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° 196 est retiré.

L'amendement n° 77, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 36 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. C'est sur l'article 20 du chapitre 43-40 qu'ont été, dans des conditions extrêmement discutables, attribuées les principales subventions dont j'ai fait état. Nous demandons un abattement de 20 p. 100 des crédits.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. A titre personnel, avis défavorable !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 77. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 78, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 60 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Cet amendement s'applique aux subventions pour l'environnement culturel. Je constate que pour la musique il y a une augmentation de 65 p. 100 dont je n'ai pas eu l'explication. J'ai relevé dans les documents qui nous ont été remis que des subventions avaient été données aux « Transeuropéennes » et aux « Francfolies de La Rochelle ». Je ne sais pas si ce sont ces manifestations qui expliquent l'augmentation proposée.

M. Jean-Jack Queyranne. Vous devriez y aller, aux Francfolies !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. M. Descaves propose une réduction de 20 p. 100 des crédits alloués à la musique. Je précise que la progression des dotations s'explique par l'effort en faveur des orchestres.

Je ne crois pas que l'on puisse contester cet effort. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je demande le rejet de l'amendement.

M. Albert Peyron. Merci pour les chômeurs !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. J'invite vivement M. Descaves à se rendre aux Francfolies de La Rochelle. Je suis sûr qu'il y trouvera un grand intérêt.

M. Philippe Puaud. Il préfère l'Afrique du Sud.

M. le ministre de la culture et de la communication. Je suis contre l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 78.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 81, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 53 613 306 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Cet amendement s'applique au chapitre 43-40, article 60. Je ne sais pas à quoi correspondent ces crédits et je n'ai trouvé de réponse ni dans les rapports ni dans le « bleu ».

M. le président. Cela ne relève même plus de la question parlementaire, c'est de la consultation administrative !

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 81 ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Par son amendement M. Descaves remet purement et simplement en cause toutes les dotations allouées à la danse. Cela me donne quelque peu le vertige ! C'est la raison pour laquelle je demande, à titre personnel, le rejet de l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement est contre l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 81.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 82, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 4 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Cet amendement vise les subventions pour « l'environnement culturel des activités internationales ». Le crédit prévu est de 22,8 millions de francs. Le titre est assez vague. Il n'y a pas de détail. Nous n'avons pas obtenu de réponse à nos questions. Nous proposons un abattement de 20 p. 100.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. M. Descaves propose de réduire de 20 p. 100 les dotations allouées aux activités internationales. Cela m'étonne, car son amendement porterait un sérieux coup à la présence culturelle de la France à l'étranger. C'est la raison pour laquelle j'en demande, à titre personnel, le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. A l'intention des parlementaires de la majorité, je veux préciser la nature des interventions visées par l'amendement : il s'agit de la petite contribution du ministère de la culture aux actions de rayonnement international de la France, c'est-à-dire la circulation des troupes de la Comédie-Française et du ballet de l'Opéra de Paris. C'est cette modeste contribution qui est en cause !

Le Gouvernement est contre l'amendement.

M. le président. Les autres parlementaires vous auront également entendu, monsieur le ministre, et ils ne s'en seront sans doute pas offusqués !

M. Pierre Descaves. C'est moi qui ai posé la question. On pourrait aussi me répondre !

Cela dit, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 82 est retiré.

L'amendement n° 83, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 20 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, je ne comprends pas la raison pour laquelle vous êtes aussi débouillant à l'encontre des parlementaires qui ne font pas partie de la majorité. Quand vous vous exprimez, tout le monde est capable de vous comprendre. La meilleure preuve : je viens de retirer trois amendements, après avoir entendu vos explications. Vous devez vous adresser à tout le monde ici ! Vous n'avez pas d'interlocuteurs privilégiés ! Vous devez informer l'ensemble de l'Assemblée ! Les parlementaires sont là pour vous poser des questions sur votre budget et vous ne pouvez pas leur interdire de les poser, notamment à la faveur des amendements qu'ils présentent. (Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) Il suffit d'un peu de bonne volonté et d'un peu de démocratie.

L'amendement n° 83 est relatif à des subventions à la décentralisation culturelle d'un montant de 103,4 millions. Ces crédits sont peut-être indispensables, mais je n'ai trouvé d'explication quant à leur utilisation, ni dans le « bleu », ni dans le rapport. C'est pourquoi je propose de les réduire de 20 p. 100. Mais après vos explications, monsieur le ministre, je serai tout prêt à réexaminer ma position.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. L'amendement n° 83, en fait, vise à réduire de plus de 20 p. 100 les crédits pour la décentralisation culturelle. Il est clair que son adoption entraînerait inévitablement la remise en cause des engagements de l'Etat dans les conventions de développement culturel déjà signées. C'est la raison pour laquelle je demande, à titre personnel, le rejet cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je suis contre cet amendement.

Monsieur Descaves, bien entendu, je vous écoute et je vous réponds. Je m'adresse simplement à ceux qui ne pourraient pas comprendre cette sorte de jeu...

M. le président. La plupart en sont capables ! (Sourires.)

M. le ministre de la culture et de la communication. ... auquel vous vous livrez et qui consiste à faire semblant de ne pas connaître la réponse à la question que vous posez. En l'occurrence, il faut que tout le monde sache ce que vous voulez par cet amendement.

Tout à l'heure, vous vouliez supprimer les crédits destinés aux chorales, et à la moitié des théâtres de province. Et maintenant, dans un geste un peu imprévisible, vous voulez supprimer toutes les conventions décentralisées avec les collectivités territoriales. Cela doit être su, c'est tout ! Je tenais à l'indiquer à l'ensemble de la représentation nationale qui assiste avec une certaine stupeur à cette espèce de partie de ping-pong à laquelle vous êtes en train de vous livrer.

Monsieur Descaves, si vous étiez venu me voir ou voir les fonctionnaires de mon ministère, qui sont là aussi pour vous recevoir, si vous aviez participé aux réunions de la commission...

M. Pierre Descaves. J'y suis toujours présent.

M. le ministre de la culture et de la communication. ... vous auriez eu sur tous les sujets que vous venez d'aborder toutes les informations que vous auriez souhaitées.

Je suis convaincu que si vous aviez posé ces questions avant, vous seriez probablement abstenu - si vous êtes de bonne foi, ce que je crois - de déposer une grande partie de vos amendements.

M. le président. La parole est à M. Claude-Gérard Marcus, contre l'amendement.

M. Pierre Descaves. Je retire l'amendement n° 83.

M. le président. Comme pour M. Billon tout à l'heure, vous avez réussi, Monsieur Descaves, à dissuader M. Marcus d'intervenir contre votre amendement. (*Sourires.*)

En effet, M. Descaves retirant cet amendement, il n'est plus nécessaire d'en exposer les inconvénients.

L'amendement n° 83 est donc retiré.

L'amendement n° 197, présenté par MM. Queyranne, Bonrepaux, Berson, Mme Soum et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 11 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Par cet amendement, nous proposons de réduire de 11 millions de francs les crédits inscrits au chapitre 43-50 du titre IV et destinés au cofinancement, pour les affecter aux centres dramatiques nationaux et aux établissements culturels, dont j'ai indiqué tout à l'heure que les crédits n'augmentaient pas.

Mais je voudrais revenir sur cette procédure de cofinancement pour en souligner les dangers. En effet, M. le ministre a indiqué qu'il s'inspire, pour cette procédure, de l'exemple américain des *matching grants*, système qui conditionne l'attribution d'une subvention de l'autorité publique à l'obtention préalable de fonds de mécénat. Vous avez institué sur ce modèle américain un conseil supérieur du mécénat présidé par un homme tout à fait honorable, M. David-Weill, mais nous craignons fort que ce ne soit le lieu de passage obligé pour l'obtention de subventions et que l'Etat ne soit conduit à se défaire de son pouvoir de décision en matière de financement des activités culturelles en subordonnant son intervention à celle d'entreprises privées.

Nous ne sommes pas contre les crédits du mécénat mais à condition qu'ils ne se substituent pas à ceux de l'Etat et surtout qu'ils ne soient pas le point de passage obligé pour obtenir des subventions.

Nous pensons donc que cette procédure de cofinancement entraîne un véritable démembrement de la puissance publique, un transfert de responsabilités. L'Etat doit continuer à jouer son rôle dans la définition d'une politique culturelle, notamment dans celle d'une politique de création. En effet, vous savez bien que les compagnies théâtrales, les compagnies de danse, ont très souvent beaucoup de difficultés pour trouver des crédits de mécénat. Or si l'on suit le mécanisme que vous avez mis en place, ce sont ces crédits qui vont conditionner l'obtention d'une subvention.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Cette procédure de cofinancement est au cœur de la politique du Gouvernement en faveur du mécénat en vue de la recherche de nouveaux partenaires culturels, politique à laquelle il attache une grande importance.

Monsieur Queyranne, je vous invite à vous reporter à mon intervention de ce matin. J'ai dit que la procédure de cofinancement possède un effet de levier. En effet, en 1987, pour 27 millions de francs de subventions d'Etat, le mécénat a fourni 37 millions de francs. C'est bien la démonstration que la procédure de cofinancement marche et c'est la raison pour laquelle je ne comprends pas le sens de votre amendement dont je demande, à titre personnel, le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je ne désespère pas d'obtenir le retrait de cet amendement. En effet, monsieur Queyranne, il y a là une véritable confusion, non dans votre raisonnement, mais dans votre information.

Le conseil supérieur du mécénat n'est pas chargé de gérer l'argent de l'Etat. D'ailleurs, l'eussé-je voulu que j'eusse été immédiatement soumis aux foudres du ministère des finances

et de l'inspection des finances. Je n'ai pas la possibilité de faire gérer l'argent public par quelqu'un d'extérieur au ministère de la culture.

Les commissions du conseil supérieur du mécénat culturel donnent des avis, mais pas des ordres de dépense, lesquels ne peuvent être donnés que par les directeurs de mon ministère. Pour agir autrement, il faudrait modifier complètement les règles de la comptabilité publique, ce que je ne souhaite pas.

De plus, les sommes en question ne représentent environ que 2 p. 100 des crédits du titre IV, ce qui est très modeste, même si elles ont été augmentées de 11 millions de francs cette année. Toutefois, la procédure de cofinancement a permis de générer, ainsi que l'a souligné M. de Gaulle, des fonds privés considérables. Nous devons donc continuer dans cette voie. Je dresserai d'ailleurs le bilan de cette procédure, qui a connu des succès mais aussi des échecs, au mois de décembre.

Cela dit, le droit français en vigueur ne permet pas la gestion, sous cette forme-là, de fonds publics par des particuliers, des associations ou des groupements. Soyez donc rassuré si telle était votre inquiétude.

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Queyranne ?

M. Jean-Jack Queyranne. Il est maintenu.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 197. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 84, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 23 700 000 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. L'amendement est retiré.

M. le président. L'amendement n° 84 est retiré.

L'amendement n° 80, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.), est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 41 571 154 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, cet amendement concerne des subventions d'aide aux industries culturelles et aux technologies nouvelles d'un montant de 41,57 millions de francs.

Alors que le ministre de l'industrie supprime les aides aux entreprises...

M. Michel Barson. Hélas !

M. Pierre Descaves. ...qui n'incombent pas aux contribuables - et M. Madelin qui est, je crois, de vos amis aurait pu vous expliquer cela - que signifie cette aide aux « industries culturelles » ? Qui va bénéficier de ces crédits ? Faute de le savoir, nous proposons une réduction de ces crédits, car l'industrie doit vivre du produit de ses ventes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. Je rappellerai simplement à mon collègue que cette ligne budgétaire est déjà affectée par une mesure d'économie d'un million de francs. Par ailleurs, certaines industries culturelles sont en situation difficile, ne serait-ce que la facture instrumentale. Dans ces conditions, monsieur Descaves, votre amendement ne me paraît pas aller dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je souhaite vous rendre attentif à ceci : les crédits en question sont destinés à soutenir des techniques ou des recherches permettant de développer ou de diffuser davantage les produits français, par exemple le piano ou l'accordéon, qui sont deux éléments de la facture instrumentale française actuellement menacés de façon très forte par la concurrence internationale, notamment japonaise. Nos produits sont d'ailleurs menacés par des produits de pays qui, bien que se prétendant libéraux, aident souvent, par des

mécanismes divers, leurs producteurs. (*C'est juste ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Nous ne devons donc pas être naïfs sur ce plan-là !

M. Alain Billon. Il y a beaucoup de faux libéraux !

M. le président. Monsieur Descaves, retirez-vous votre amendement ?

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, quand vous voulez bien donner des explications claires, gentiment, sans insulter et sans mépriser les gens, nous retirons nos amendements ! C'est le cas pour celui-ci.

M. le président. L'amendement n° 80 est retiré.

L'amendement n° 90, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 578 186 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Cet amendement est relatif à l'assistance culturelle au spectacle. Il s'agit de dépenses nouvelles. Or, nous avons vu tout à l'heure que le spectacle dispose déjà de crédits fort importants. Nous n'avons trouvé nulle trace des éventuels destinataires de ces crédits, que ce soit dans le rapport de M. de Gaulle ou dans les « bleus » budgétaires. Nous en demandons donc la réduction, afin d'obtenir des explications.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. L'amendement présenté par M. Descaves vise en fait à supprimer toute aide de l'Etat pour les secours aux artistes en difficulté ainsi qu'à leur veuve et éventuellement à leur famille. Peut-être n'y avez-vous pas prêté attention, monsieur Descaves, mais en fait il s'agit non d'une dépense nouvelle mais d'un changement d'affectation budgétaire. J'ose espérer que vous le comprendrez. Sinon, je ne pourrais que m'étonner que vous puissiez souhaiter un seul instant que l'on remette en cause de tels crédits budgétaires.

Bien évidemment, je demande, à titre personnel, le rejet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Monsieur Descaves, retirez-vous votre amendement ?

M. Pierre Descaves. Monsieur le président, ces transferts permanents et inexplicables de crédits d'un poste à un autre entraînent des difficultés. Bien évidemment, comme aucun des groupes de cette assemblée, notre groupe ne désire supprimer de tels crédits. Je retire donc l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 90 est retiré.

Sur le titre V de l'état C, je suis saisi de deux amendements.

L'amendement n° 198, présenté par MM. Queyranne, Berson, Schreiner, Mme Soum et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 5 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Par cet amendement, nous proposons de réduire de cinq millions de francs les crédits de paiement du chapitre 56-91, qui sont destinés aux travaux de rénovation et d'aménagement des bâtiments de l'administration générale du ministère de la culture. Ces travaux sont sûrement fondés, mais il nous paraît que cette dépense n'est peut-être pas prioritaire compte tenu des graves difficultés que connaissent un certain nombre de lieux consacrés à la diffusion ou à la création vivante dans notre pays. Ces crédits pourraient être utilement affectés au programme de création et d'aménagement de salles de cinéma en milieu rural et dans les zones périurbaines, comme avait commencé à le faire le précédent gouvernement. Je vous rappelle que, de 1982 à 1986, 500 salles avaient été ainsi aidées. Ces salles sont aujourd'hui gravement menacées par la réduction de la fréquentation du public, et nombre d'entre elles vont disparaître. Il est donc urgent d'aider au maintien de ce parc de salles et de concourir à leur réaménagement en tenant compte de l'évolution des goûts du public. C'est pour-

quoi nous estimons que, si l'administration centrale peut différer ses travaux d'aménagement de bâtiments, cela serait fort utile pour le maintien d'un réseau de salles de cinéma dans le milieu rural et les petites villes.

M. Gérard Kuster. Démagogie !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. A titre personnel, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Cette démarche de M. Queyranne m'étonne.

La dotation en cause est la traduction budgétaire d'une volonté que j'ai affirmée dès mon arrivée au ministère de la culture. En effet, s'agissant des locaux, malheureusement, rien n'avait été fait entre 1981 et 1986. Il est vrai que cela ne rapporte pas beaucoup de voix, que ce n'est pas très spectaculaire, et que ça ne fait pas les titres du *Monde* !

Mais il faut bien que les ministres s'occupent de leur administration ! Une des tâches prioritaires que j'ai confiée à M. Silicani, directeur de l'administration générale du ministère de la culture, a donc été de faire en sorte que cette administration soit bien gérée, qu'elle travaille dans des locaux convenables. La première tâche d'un ministre, c'est de s'occuper aussi des agents qui contribuent à la politique qu'il édicte : 1200 agents sont concernés.

La dotation en cause a déjà été réduite dans le projet de budget de deux millions de francs pour 1988, et M. Queyranne nous demande de l'amputer encore de cinq millions ! Il y a là quelque chose qui m'étonne, monsieur Queyranne.

Bien sûr, je demande à l'Assemblée de considérer que les fonctionnaires de l'Etat ne méritent pas tant d'indignité. Ils essaient de servir la République et, à ce titre, ils méritent des locaux convenables. Et mon raisonnement s'adapte aussi bien aux fonctionnaires du ministère de la culture qu'à ceux du ministère de l'intérieur - je pense à certains policiers qui travaillent dans des locaux tout à fait inacceptables aujourd'hui en France - qu'à d'autres fonctionnaires. Nous avons un énorme effort à faire.

Le discours de ce Gouvernement n'est pas dirigé contre la fonction publique et certainement pas contre les conditions de travail des agents de la République. C'est pourquoi je souhaite que cet amendement ne soit pas adopté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Le plaidoyer de M. le ministre en faveur de la fonction publique m'a convaincu. De tels propos sont d'ailleurs peu fréquents. Par conséquent, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 198 est retiré.

L'amendement n° 192, présenté par MM. Queyranne, Billon, Schreiner, Mme Lecuir et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 5 millions de francs. »

M. Jean-Jack Queyranne. Je retire également cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 192 est retiré.

J'appelle l'article 41 rattaché à ce budget.

Article 41

M. le président. « Art 41. - A compter de l'exercice 1988, les proportions dans lesquelles le produit de la taxe et du prélèvement prévus à l'article 36 de la loi de finances pour 1984, n° 83-1179 du 29 décembre 1983, est porté en recettes de chacune des deux sections du compte d'affectation spéciale « soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie de programmes audiovisuels » sont révisables chaque année par la loi de finances. »

MM. Schreiner, Queyranne et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 182, ainsi libellé :

« A titre exceptionnel pour l'exercice 88, les proportions dans lesquelles le produit de la taxe et du prélèvement prévus à l'article 36 de la loi de finances pour 1984,

n° 83-1179 du 29 décembre 1983, est porté en recettes de chacune des deux sections du compte d'affectation spéciale "soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels" sont respectivement fixées à 44 p. 100 pour la section "soutien financier de l'industrie cinématographique", et à 56 p. 100 pour la section "soutien financier pour l'industrie des programmes audiovisuels". »

La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, cet amendement a pour objet de préciser la clé de répartition du produit de la taxe sur les recettes de publicité concernant les radios et les télévisions. Il a un caractère pédagogique, car il tend à montrer le caractère dangereux de la répartition proposée dans le projet de budget pour 1988, puisque, selon nos calculs, 44 p. 100 du produit de la taxe ira à l'industrie cinématographique et 56 p. 100 aux programmes audiovisuels. Ces pourcentages, qui ne figurent pas dans le « bleu » budgétaire, ont été obtenus par déduction à partir de l'examen des différentes lignes de crédits. Vos services, monsieur le ministre, disposent peut-être d'autres pourcentages, mais je ne pense pas m'être trompé.

Jamais la part affectée à l'industrie cinématographique n'avait été aussi importante. Et cela pose un problème. C'est là l'effet pervers de la mesure de désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'industrie cinématographique. Ayant supprimé cette année la dotation de 90 millions de francs qui lui était affectée, vous êtes donc bien obligé de faire appel au compte de soutien pour que l'industrie cinématographique continue à bénéficier de quelques aides.

Nous reconnaissons tous, monsieur le ministre, qu'une des solutions susceptibles de régler le problème des salles et de l'industrie cinématographique réside dans la création par les chaînes de télévision d'œuvres de fiction. Il serait d'ailleurs bon de rappeler aux exploitants de salles et aux producteurs de films qu'ils ont intérêt à ce développement des œuvres de fiction à la télévision, afin que la demande de films diminue. Mais ces œuvres doivent faire preuve d'originalité par rapport aux films et être bien faites pour attirer les téléspectateurs. Le compte de soutien aux industries de programme est conçu à cet effet et il convient de le renforcer. Le développement des œuvres audiovisuelles est de l'intérêt de tous !

Ayant supprimé cette année la dotation de 90 millions de francs qui était destinée à l'industrie cinématographique, l'Etat est obligé de faire appel au compte de soutien pour aider celle-ci, mais il le fait au détriment de la création audiovisuelle.

Nous sommes dans une spirale néfaste dont il faut sortir. C'est ce à quoi tend notre amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné l'amendement n° 182. Elle a adopté l'article tel qu'il lui a été présenté car elle a considéré qu'il introduisait une plus grande souplesse dans la clé de répartition. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je propose le rejet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Ma réponse est dictée par mon respect à l'égard du Parlement. Nous proposons en fait un assouplissement. Ce n'est pas le montant du compte que vous contestez, monsieur Schreiner, mais les modalités de répartition entre le cinéma et l'audiovisuel. Je propose que le Parlement soit juge ; vous êtes d'un avis différent.

Le Gouvernement propose en fait de supprimer le caractère permanent de la répartition des recettes, déjà modifiée en 1987, entre l'audiovisuel et le cinéma. En 1986, la proportion était de 27 p. 100 pour le cinéma et de 73 p. 100 pour l'audiovisuel ; en 1987, j'avais proposé 35 p. 100 pour le cinéma et 65 p. 100 pour l'audiovisuel. Le Gouvernement souhaite qu'à l'avenir la répartition soit déterminée chaque année lors du vote de la loi de finances, c'est-à-dire par vous-mêmes, mesdames, messieurs les députés.

C'est désormais à l'occasion du vote sur la structure du compte spécial que le Parlement se prononcera sur cette proportion. Cela allégera le dispositif des lois de finances ultérieures sans méconnaître les droits du Parlement.

M. Bernard Schreiner. C'est un tour de passe-passe !

M. le ministre de la culture et de la communication. La suppression de la contribution de l'Etat au compte de soutien sera entièrement compensée - je le rappelle peut-être pour la quatrième fois - par une modification de la clé de répartition entre les deux sections du compte ; cela n'affectera en rien la création audiovisuelle.

L'augmentation attendue du produit de la taxe en question sera de plus de 100 millions de francs en 1988. En outre, je rappelle que le produit de la privatisation de T.F.1 permettra d'accorder 50 millions de francs au compte de soutien des industries de programme et 50 millions de francs à une société de capital risque qui pourra intervenir sur ce marché, le reste étant apporté par le secteur privé.

L'objectif est simple : il s'agit, je le répète à nouveau, de permettre au Parlement, chaque année, de modifier la clé de répartition entre le cinéma et l'audiovisuel en fonction de la conjoncture. Je demande par conséquent le rejet de l'amendement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Bernard Schreiner. Etes-vous d'accord avec mes chiffres de 44 p. 100 et 56 p. 100 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Nous verrons le moment venu.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 182.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 41.

(L'article 41 est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture et communication » de l'état D.

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1989

TITRE III

« Chapitre 35-20. - Patrimoine monumental. - Entretien et réparations : 12 millions de francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication concernant la culture. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Equiperment, logement, aménagement du territoire et transports : environnement :

Annexe n° 24. - M. Alain Richard, rapporteur spécial ; avis n° 965, tome IX, de M. Georges Le Baill, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN